

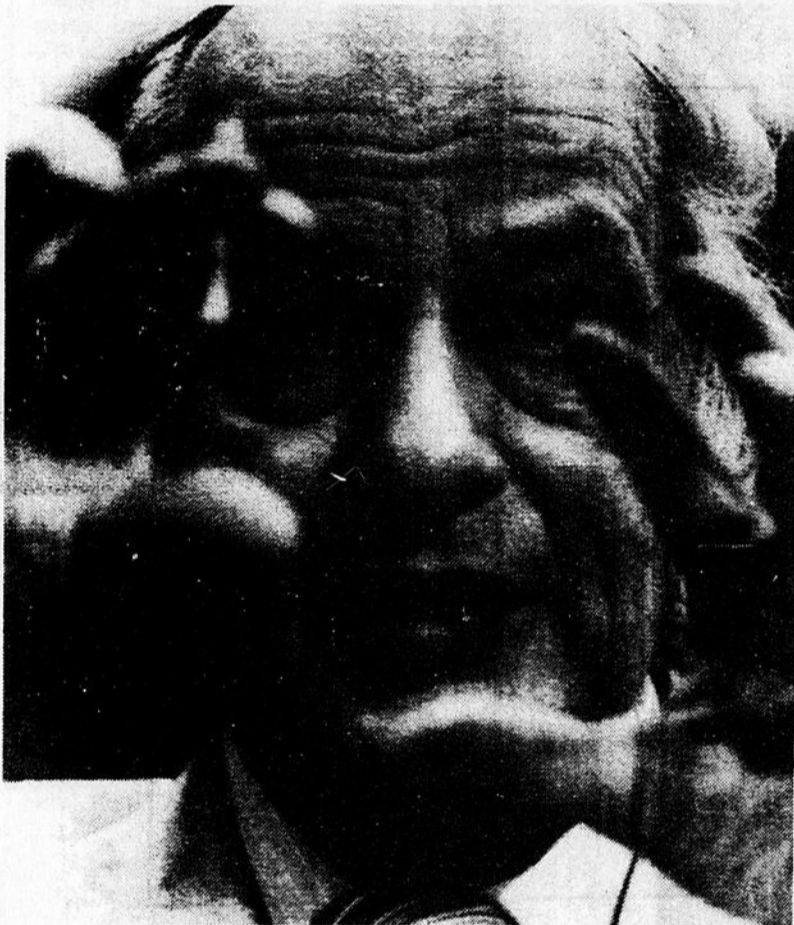
Chicoutimi inaugure son marché public

En page A 3



40 EMPLOIS — Le marché public inauguré hier, sur la rue Racine à Chicoutimi, tout près de l'hôtel de ville est destiné à procurer des emplois aux étudiants durant l'été. M. Charles Déry du Centre de la main-d'oeuvre du Canada et le président de la Société d'expansion économique du Saguenay, M. Réjean Gaudin, coupent le ruban traditionnel.

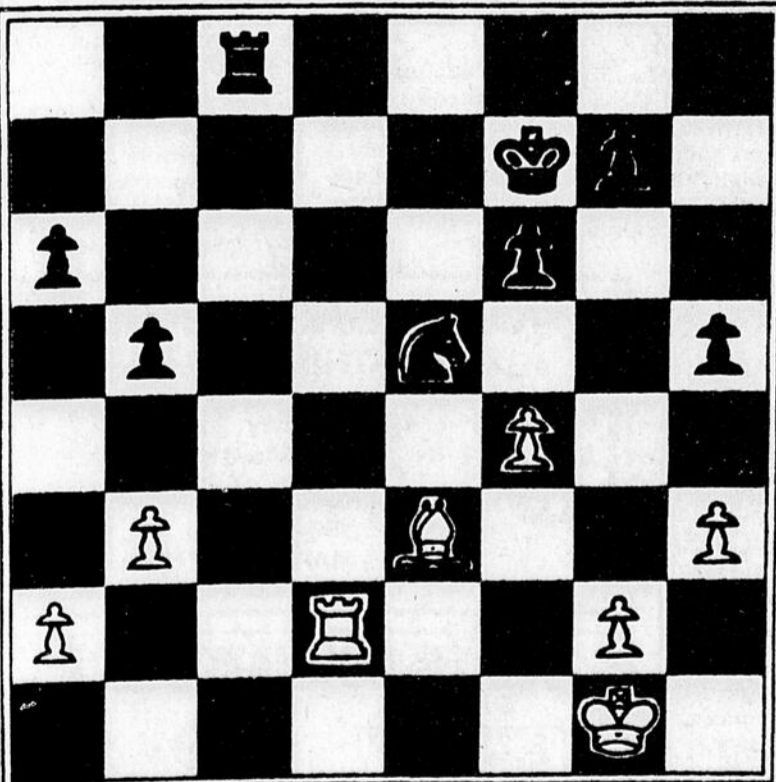
Porte ouverte aux Jeux de '84



PORTE OUVERTE — Le premier ministre René Lévesque manifeste un certain intérêt au projet de relève par la ville de Montréal pour les Jeux olympiques de 1984, mais du même coup le chef du gouvernement s'en prend au ministre fédéral du Sport amateur, Mme Iona Campagnolo, pour ses déclarations au sujet des déboires financiers des Olympiades de 1976. En page B 1

CHAMPIONNAT MONDIAL D'ECHECS

2e partie: nulle Korchnoi (noirs)



Karpov (blancs)

Deuxième partie nulle

Voici la position des pièces sur l'échiquier au terme de la deuxième partie du championnat du monde d'échecs opposant le Soviétique Anatoly Karpov et l'ex-ressortissant soviétique Viktor Korchnoi, à Baguio, Philippines.

En page B 10

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

5e année No 243

Vendredi 21 juillet 1978

20 pages 25 cents

Chez Price

Vote majoritaire en faveur de la grève

par Andrée Brassard

JONQUIERE — Les travailleurs syndiqués, membres de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN) à l'emploi des papeteries, la compagnie Price à Kénogami et Alma et de la cartonnerie de Jonquière, ont majoritairement voté en faveur de la grève au cours de la journée d'hier, dans une proportion de 61,3 pour cent.

Cependant, selon la méthode de calcul utilisée, le résultat pourrait être différent, puisque le Front commun de négociation syndicale a dressé la compilation en effectuant la moyenne des résultats des trois usines, qui n'emploient pas le même nombre de travailleurs.

En effet, si on calcule la moyenne des travailleurs en faveur de la grève à partir du nombre total des syndiqués qui se sont exprimés, le résultat est inférieur à celui annoncé avec une moyenne de 57,4 pour cent. Il a été impossible de rejoindre un représentant syndical pour obtenir des explications sur les motifs de la méthode utilisée.

Quoi qu'il en soit, la grève peut maintenant être déclenchée au moment jugé opportun dans les trois usines de la compagnie Price de la région, puisque ce droit est

acquis depuis le 15 juillet et que le vote est majoritaire, selon les deux méthodes de calcul.

Interrogé sur le moment du déclenchement de la grève, le représentant syndical s'est fait plutôt évasif en indiquant, que d'autres méthodes de pression pouvaient être utilisées avant de recourir au moyen ultime.

Résultats sectoriels

C'est à la cartonnerie de Jonquière qui emploie le plus petit nombre de travailleurs que le vote a été le plus fort. En effet, 77 pour cent des syndiqués ont opté pour la grève.

A la papeterie de Kénogami, où 702 des 868 syndiqués ayant droit de vote se sont exprimés, la proportion est beaucoup moindre, quoique majoritaire, puisque 57,1 pour cent des travailleurs ont accordé leur appui à la grève.

A Alma, seulement 51,7 pour cent des papeteries ont dit "oui" à la grève générale, alors que 735 des 794 travailleurs habilités à voter ont usé de leur droit de vote.

Au total, 61,3 pour cent des syndiqués habilités à voter se sont exprimés, proportion jugée raisonnable en raison du nombre important de

travailleurs absents en pleine période de vacance estivale.

Réactions syndicale et patronale

Se disant très heureux des résultats même s'il reconnaît la faible majorité des travailleurs en faveur de la grève, le conseiller technique de la CSN, M. Henri Vachon, considère qu'il est maintenant muni d'un mandat clair pour aller négocier. Il est possible que les négociations reprennent aujourd'hui, quoique M. Vachon affirme ne pas encore avoir reçu d'invitation officielle de la compagnie pour reprendre les pourparlers.

Du côté patronal, la compagnie dit ne pas avoir à commenter les résultats du vote. Elle constate cependant, que les opinions demeurent partagées. Tout en se disant prête à négocier ce matin, la compagnie indique que son invitation n'a pas été confirmée par la partie syndicale. Elle réitère également sa position en affirmant: "La compagnie est toujours disposée à offrir des conditions de travail dont le coût, globalement, ne dépasserait pas celui impliqué par les conventions collectives négociées par le groupe ECNG.

EN BREF

Automobile

Les travailleurs unis de l'automobile du Québec veulent "la part du lion" des énormes investissements prévus dans ce secteur au cours des prochaines années.

En page A 9

Salaire

minimum

Dès le 1er octobre prochain, le taux du salaire minimum sera porté de \$3.27 à \$3.37 et de \$3.37 à \$3.47 à compter du 1er avril 1979, et ce, pour toutes les catégories de travailleurs, à l'exception des moins de 18 ans et des employés à pourboire.

En page A 7

SPORTS

Carrousel

Chris Speier fait produire six points et les Expos l'emportent sur les Braves. Entre-temps, Wayne Garrett est sacrifié pour faire place au nouveau venu Tommy Hutton.

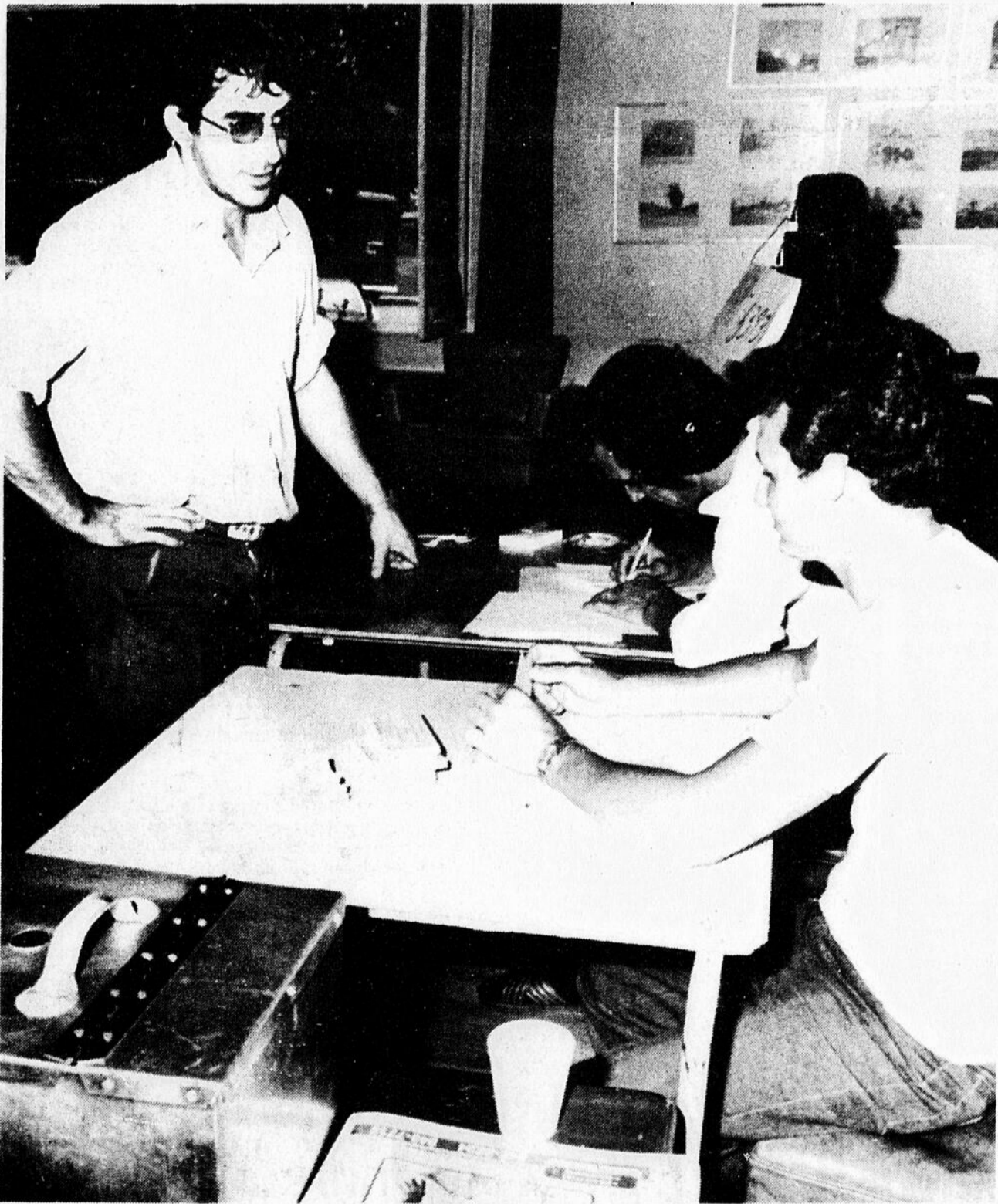
En pages B 1 et B 3

Jeux du

Commonwealth

Le champion canadien de tir, John Primrose, croit toujours à ses chances de succès et il se prépare pour les prochains Jeux du Commonwealth à Edmonton.

En page B 2



VOTE DE GREVE — Invités hier à s'exprimer sur la possibilité de déclencher la grève, les travailleurs syndiqués des trois usines Price de Jonquière, Kénogami et

Alma, ont usé de leur droit de vote dans une proportion de 61,3 pour cent.

Dans le Haut-Saguenay

Urgent besoin d'un plan directeur d'aqueduc

En page A 3

LES 10 JOURS WESTERN DE DOLBEAU

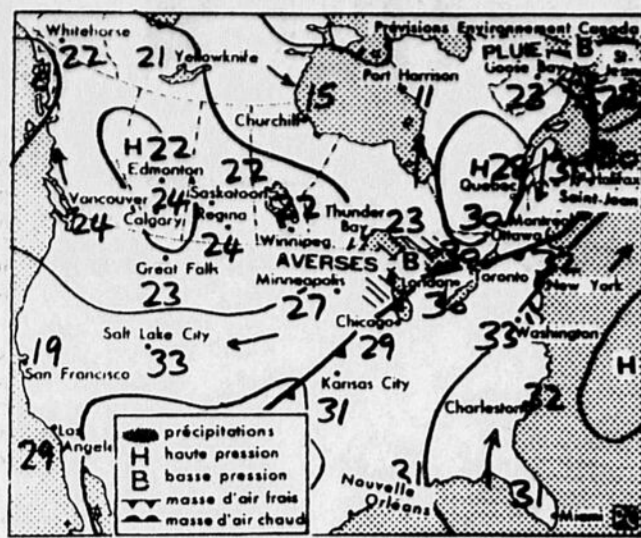
VENREDI, 21 JUILLET 1978

10h00 à 16h00:
Activités des jeunes
12h00 à 17h00:
Animation et exposition culturelle
(Journée Chute-à-l'Ours Normandin)
18h00:
Souper canadien
19h30:
Concours populaires
20h00:
Animation avec orchestre
21h00 à 1h30:
Danse avec orchestre, bar
22h00:
Spectacle (1er) GERRY & JO' ANNE
24h00:
Spectacle (2e) GERRY & JO' ANNE

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 8
— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	B 5
— Bourse	B 6
— Bridge	B 5
— Cinéma	A 8
— Décès	B 9
— Finance	B 7
— Horoscope	B 5
— Mots croisés	B 5
— Mot mystère	B 5
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	A 8

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour vendredi avec un aperçu pour samedi.

Outaouais, Montréal et Cantons de l'Est: Ensoleillé avec passages nuageux. Chaud et humide. Possibilité d'orages en après-midi et en soirée. Maximum, près de 30. Aperçu pour samedi: plutôt nuageux avec possibilité d'averses ou orages.

Abitibi, Pontiac, Témiscamingue et Laurentides: Ennuagement en journée suivi d'averses ou orages. Maximum, 23 à 25, sauf près de 27 dans les Laurentides. Aperçu pour samedi: nuageux avec averses.

Chibougamau et Haute-Mauricie: Ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en après-midi avec possibilité d'averses ou orages. Maximum, 24 à 26. Aperçu pour samedi: nuageux avec averses et possibilité d'orages.

Québec, Trois-Rivières, et SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN: Ensoleillé avec passages nuageux. Possibilité d'un orage en fin de journée. Maximum, 26 à 28. Aperçu pour samedi: nuageux avec averses ou orages.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: Dégagement graduel et vents modérés par moments. Maximum, 23 à 26. Aperçu pour samedi: ennuagement suivi d'averses ou orages.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	14	27
Victoria	12	28
Edmonton	8	21
Calgary	8	22
Yellowknife	7	14
Regina	7	26
Winnipeg	12	25
Toronto	22	33
Kingston	21	26
Ottawa	21	33
Montréal	21	31
Québec	17	28
Fredericton	19	30
Saint-Jean, N.-B.	14	22
Moncton	18	29
Halifax	17	24
Charlottetown	18	24

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera haute à 3h05 (3m.4cm.) et basse à 9h35 (0cm.). Elle sera haute à nouveau à 15h35 (2m.6cm.) et basse à 21h20 (1cm.).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 4h00 (6m.4cm.) et basse à 10h35 (-1cm.). Elle sera à nouveau haute à 16h35 (5m.5cm.) et basse à 22h50 (1cm.).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 4h15 (5m.7cm.) et basse à 11h45 (-0cm.). Elle sera à nouveau haute à 16h55 (4m.9cm.) et basse à 23h50 (1cm.).

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par

LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi P.O.
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction
Denis TREMBLAY

Rédacteur en chef adjoint
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles
Claude COTE

Aims et les environs
662-7829

St-Félicien et les environs
679-3832

Sans frais interurbains
Abonnement et Service à domicile
545-4664

Petites annonces classées
545-4895

chef de pupitre
Charles-J. GAUVIN

Directeur des ventes
Paul BERGERON

Directeur de la publicité
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation
Jean BELAND

Directeur du tirage
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association) Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

Suite à l'audience publique sur le CN

C.-A. Gauthier donne sa version des faits

par Laurent Tremblay

MISTASSINI — "A l'audience publique à Roberval tout était déterminé à l'avance pour fermer le tronçon Dolbeau-Chambord".

Lors d'une conférence de presse, hier, M. C.-A. Gauthier a tenu à faire la lumière sur une fausseté que l'on véhiculait dans la région qu'il a qualifiée "d'oeuvre de professionnels en camouflage".

Le député fédéral a dit que l'on a fait les répétitions des mémoires lus à Chicoutimi pour laisser le moins de temps possible aux gens du comté de Roberval de faire leurs revendications.

M. Gauthier ne tenait pas Me Bouchard responsable des déclarations faites car "il s'est fait jeter dans l'erreur la tête première". Il n'a aucunement apprécié les conclusions du mémoire du CRD qui parlait très peu du tronçon Dolbeau-Chambord.

"A partir de ces faits, a-t-il déclaré, j'ai voulu faire ressortir la gamique devant le président de la Commission des transports qui a promis d'apporter une attention spéciale aux témoignages des gens du Comté."

Le représentant à la Chambre des Communes

devait faire remarquer que Via Rail est une compagnie de transport pour passagers en fonction depuis près de 2 ans, alors que le CN n'a que le transport de fret. "Les fonctionnaires étaient contents d'avoir M. Thomas-Eugène Simard pour faire leur jeu, a-t-il dit, afin de s'embarquer sur le CN".

Visiblement fâché de cette tournure que l'on a voulu faire prendre à cette audience, M. Gauthier devait ajouter que le but de cette journée n'était pas d'éliminer un secteur quelconque mais d'améliorer quelque chose. "Ils ont décidé de fermer ce tronçon au lieu de demander des suggestions", a-t-il affirmé.

Concernant sa prise de position sur le bill C-17, le député a dit que l'on n'était pas contre le principe d'effectuer la dette du CN, mais contre la manière de le faire. Il a indiqué que le gouvernement empruntait un montant de \$800 millions à des taux de 8 et 9% à des financiers étrangers pour payer la vieille dette du CN sur laquelle on payait 4% aux mêmes gros financiers. "C'est tout simplement un transfert très payant pour la grosse finance internationale et \$40 millions de plus à payer en intérêts par les mêmes canadiens, qui en payaient déjà \$52 millions pour la même dette", devait-il soutenir.

Après avoir dit que le bill C-17 permettra au CN d'emprunter le double et davantage de la dette que l'on vient d'absorber, il enchaînait en disant qu'il avait presque "honte de dévoiler ces chiffres à la population, mais on m'a forcé aujourd'hui de lever un petit coin du voile obscur de l'empire financier qui règne sur les Canadiens".

Ne pouvant pas être complice d'une telle trahison, M. Gauthier a souligné que son parti a fait les propositions suivantes: éliminer la dette de \$800 millions du CN par une création de crédits nouveaux de la Banque du Canada et pour les nouveaux investissements par le CN un prêt de la Banque du Canada, afin de ne pas payer une dette 5 fois.

"Lorsqu'on veut laisser croire à la population qu'en votant contre un bill du CN, propriétaire du fret, je vote contre la Compagnie Via-Rail, soit le train de passagers, je dis que c'est un mensonge insidieux et malhonnête parce que ce sont deux compagnies totalement indépendantes. Tout ce qui s'est dit et écrit à ce sujet n'est donc que de la vulgaire politiciaille pour mêler la population encore davantage", devait conclure M. Gauthier.

Pour libérer les otages Des négociations intensives se poursuivent avec les 2 mutins

SAINT-ANNE-DES-PLAINES (PC) — Les négociations se poursuivent tard en soirée hier en vue de la libération de cinq moniteurs et d'un gardien gardés en otages à l'Institut Archambault par des détenus armés de couteaux.

"Notre position actuelle est de poursuivre les négociations", a déclaré l'assistant-directeur du pénitencier, M. Laval Marchand.

Il a expliqué que les détenus Serge Roberge et Maurice Paquette, tous deux âgés de 24 ans s'en tenaient à leurs exigences initiales: une voiture, deux walkie-talkies et la possibilité de quitter l'enceinte du pénitencier sans être inquiétés.

Les autres détenus ont été enfermés dans leurs cellules et toute l'activité habituelle a cessé.

Pas de revolvers

Les deux détenus se sont tout d'abord emparés d'un gardien désarmé à la porte de l'école.

Ils se sont enfermés dans l'immeuble en compagnie de cinq moniteurs et de 19 détenus. Une heure plus tard, les détenus étaient relâchés.

Pour toute arme, les mutins ne disposaient que d'un couteau de fabrication artisanale et d'une corde. "Nous sommes certains qu'ils n'ont pas d'armes", a déclaré M. Marchand.

Les détenus avaient en leur possession un poste de radio et de la nourriture leur a été envoyée, a-t-il ajouté.

Une équipe de spécialistes de la Sûreté du Québec montait la garde à l'extérieur du pénitencier. Les reporters ont été admis dans l'aile administrative d'où ils pouvaient apercevoir le pénitencier.

Roberge et Paquette ont été emprisonnés pour meurtre.

En mars 1977, Roberge et un autre individu étaient condamnés pour le meurtre par strangulation d'une caissière âgée de 22 ans survenu au cours d'une tentative d'extorsion de \$40,000.

Gaudet est capturé dans un boisé infesté de maringoins

SAINT-ETIENNE (PC) — La Sûreté du Québec a capturé le bagnard évadé Ghislain Gaudet, tôt jeudi matin, à la suite de recherches intensives dans

des boisés infestés de maringoins, à Saint-Etienne, sur la rive-sud de Montréal.

Le caporal Gérard Lafond, de la SQ, a précisé

qu'aucun coup de feu n'avait été tiré lors de la capture de Gaudet, l'un des quatre détenus de l'Institut Laval qui s'étaient évadés à coups de revolver, mardi de la semaine dernière.

Gaudet avait réussi temporairement à s'échapper après que lui et son compagnon André Chartrand aient été coincés par les policiers mercredi matin, alors qu'ils avaient camouflé une tente le long de la voie maritime du Saint-Laurent, près du village de Saint-Etienne, à 35 km au sud-ouest de Montréal.

Le caporal Lafond a ajouté que les détails de la capture de Gaudet seraient dévoilés plus tard jeudi.



Ghislain Gaudet

Les amateurs "d'herbe" pourront consulter leur dossier

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé, Mme Monique Bégin, a décidé que quelque 200,000 Canadiens devraient pouvoir consulter à son ministère leur dossier concernant l'usage illégal de narcotiques.

Un porte-parole a déclaré jeudi qu'elle recommandera au cabinet que soit levée l'interdiction de consulter ces dossiers; elle ne s'attend à aucune difficulté.

Toutefois, dit-il, déjà des forces policières provinciales et municipales ont protesté avec énergie, et Mme Bégin s'attend à d'autres protestations.

Il y a quinze ans que ces dossiers sur ordinateurs sont secrets; ils contiennent des renseignements sur 200,000 Canadiens qui ont ou auraient fait usage illégal de narcotiques.

Le porte-parole de Mme Bégin dit que la moitié de ces renseignements proviennent de corps policiers provinciaux et municipaux et que certains essaieront sans doute d'en empêcher la révélation.

La GRC ne s'oppose pas à la mesure de Mme Bégin parce que ces dossiers sont à la disposition des intéressés depuis que la Loi des droits humains est en vigueur, soit depuis mars dernier.

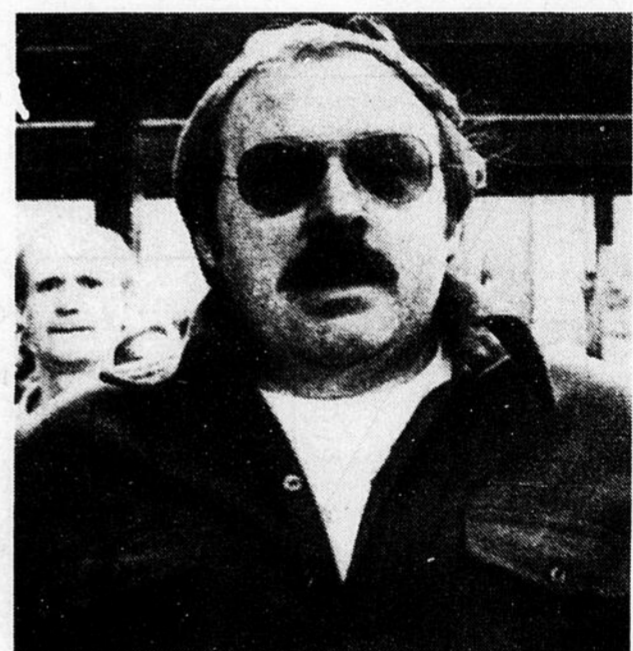
Presque tous les dossiers de la banque de renseignements portent sur l'usage de la marijuana ou du hashisch.

Le porte-parole de Mme Bégin dit que l'on a tort de penser qu'une partie de ces renseignements proviennent de voisins, de pharmaciens ou de cliniques de désintoxication. Presque tous les dossiers contiennent des rapports de police.

Deux sortes de renseignements contenus dans les dossiers ne seront pas disponibles: la source d'information et ce qui a trait aux méthodes de renseignements. Si le cabinet approuve la décision de Mme Bégin, on

pourra demander son dossier par formulaire que l'on trouvera aux bureaux de poste.

Si quelqu'un pense que son dossier contient de faux renseignements, il pourra demander qu'il soit modifié.



COMME SI DE RIEN N'ETAIT — L'homme d'affaires américain Francis J. Crowford qui avait été accusé en juin dernier par les autorités soviétiques de contrebande de devises étrangères continue comme si de rien n'était à s'occuper de ses affaires à Moscou. Accusé et condamné il a été échangé contre deux ressortissants russes accusés d'espionnage aux Etats-Unis.

Rapport dévoilé bientôt

OTTAWA (PC) — Le solliciteur général, M. Jean-Jacques Blais, a annoncé jeudi qu'une commission chargée d'enquêter sur les évènements survenus le 11 juillet au pénitencier de sécurité maximum de Laval, remettra son rapport d'ici deux semaines.

Un gardien et un prisonnier ont été tués, et trois gardes blessés, au cours d'évènements qui devaient se terminer par la fuite de quatre prisonniers.

M. Blais avait annoncé la semaine dernière que M. Allan F. Wrenshall, inspecteur général du service canadien des corrections, mènerait l'enquête. Il a déclaré jeudi qu'il lui adjoignait M. Gérard Marineau, directeur régional des services opérationnels du service des corrections, et M. William Gibbs, directeur du pénitencier à sécurité moyenne de Springhill, en Nouvelle-Ecosse.

L'enquête portera sur les circonstances qui ont conduit à l'évasion des quatre prisonniers et évaluera l'efficacité des installations, des politiques et des procédures au pénitencier de Laval.

LE QUOTIDIEN
TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR: \$1.25 par semaine

Dans les dépôts: \$0.25 la copie

PAR LA POSTE:
Saguenay:
3 mois: \$16.00
6 mois: \$31.25
1 an: \$62.50

Lac-Saint-Jean — Côte-Nord
6 mois: \$37.00
1 an: \$70.00

Autres régions au Canada:
6 mois: \$60.00
1 an: \$115.00

Pays étrangers:
6 mois: \$80.00
1 an: \$150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire No d'enregistrement: 3213.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

L'Hydro scrute à la loupe le milieu aquatique

SAINT-FELICIEN — Avant de procéder à l'aménagement de centrales hydro-électriques sur la rivière Ashuapmouchouan, l'Hydro-Québec a décidé d'entreprendre une étude du milieu aquatique de ce cours d'eau et de ses principaux tributaires où se reproduit l'ouananiche.

Dans un communiqué émis hier, la société d'état affirme qu'elle a cru nécessaire de procéder à une telle étude afin de posséder une meilleure connaissance du milieu naturel du territoire qui comprend la rivière Ashuapmouchouan et ses principaux tributaires ainsi que certains lacs de tête de ces rivières.

C'est par préoccupation à l'égard de ce "milieu extrêmement sensible et qui mérite une attention particulière", que l'Hydro-Québec dit procéder à une telle étude.

La direction de l'Environnement de cette société a eu recours aux services de spécialistes en écologie terrestre et aquatique, venant de Montréal pour mener à terme ce travail.

Les travaux de ces derniers se poursuivront tout au cours des mois de juillet, août et septembre. Les résultats de l'étude devraient être divulgués à l'été 1979. Ceux-ci devraient fournir à l'Hydro-Québec les éléments nécessaires pour décider de l'opportunité de poursuivre les études d'avant-projet sur cette rivière.

INGENIEURS-CONSEILS HUI, GAUTHIER & Associés

424, rue Fay, Arvida
TEL.: 548-3111

RONALD HUI
ING., MCSME

LOUIS-MARIE GAUTHIER
ING., MSCQC, MSCG

FAITES CONNAISSANCE AVEC LE REPRESENTANT SUN LIFE

Au Saguenay, monsieur Potvin est l'homme qu'il faut connaître. Léo-R. Potvin se classe parmi les représentants Sun Life les plus chevronnés. C'est dire qu'il fait bien son travail, qui consiste à offrir la meilleure protection d'assurance qui soit. Monsieur Potvin est à votre entière disposition. Appelez-le dès maintenant aux 543-3304 ou 549-9250.

SunLife
DU CANADA

Haut-Saguenay

Les réseaux d'aqueduc: une amorce commune des villes

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Alors que le Conseil métropolitain amorce à peine la réalisation du schéma d'aménagement du territoire, c'est sur le "terrain" des réseaux d'aqueduc que pourraient se tracer d'ici peu, dans quelques mois tout au plus, les grandes lignes de la politique que suivront chacune des villes de Jonquière, La Baie et Chicoutimi relativement à l'urbanisation de la conurbation du Haut-Saguenay.

En d'autres termes, la grande question de l'eau potable, de la source d'approvisionnement jusqu'au robinet, pourrait constituer dès maintenant, tout au plus dans les prochains mois, le baromètre de l'ardeur qui animera les diverses administrations municipales dans leurs tentatives de trouver des solutions communes à leurs problèmes d'urbanisation.

croître considérablement la capacité de distribution d'eau potable. Il faut donc trouver d'autres sources d'eau, ce à quoi d'ailleurs se consacre depuis quelques temps le ministère des Richesses naturelles.

A Chicoutimi, les problèmes du secteur Nord sont connus et s'ajoutent à la perspective prochaine que l'usine de filtration de l'ancienne cité de Chicoutimi ne suffira plus à la demande. D'ores et déjà, on estime que les solutions éventuelles entraîneront des investissements considérables, comme à La Baie d'ailleurs.

Quant à Jonquière, la vétusté d'une partie importante de son réseau et l'accroissement anticipé de la consommation rendent urgente la confection d'un plan directeur d'aqueduc.

particuliers influenceront l'élaboration des politiques d'ensemble qui naîtront du schéma d'aménagement du territoire.

Or, dans le dossier des plans d'aqueduc, cette question préoccupe justement la Société centrale d'hypothèques et de logement (organisme fédéral) et les Services de protection de l'environnement (organisme provincial).

Pour réaliser leur plan directeur, étude toujours très coûteuse, La Baie et Chicoutimi demandaient il y a quelques mois à la Société centrale d'hypothèques et de logement, la subvention que permet la Loi nationale de l'habitation, après, comme le veut le partage des compétences constitutionnelles, la bénédiction québécoise, quant au principe de réalisation.

Or, en décembre dernier, la SCHL indiquait aux Services de protection de l'Environnement et aux municipalités que les plans d'aqueduc pourraient faire l'objet d'une aide financière si les demandes chicoutimienne et de La Baie "étaient regroupées de façon à rencontrer toutes les exigences du programme afin d'encourager la préparation d'un plan global pour toute la région, au même titre que le schéma d'aménagement urbain qui est actuellement à l'étude".

La SCHL, signifiait que dans son esprit, l'étude devrait "au moins inclure le territoire des villes de Jonquière, Chicoutimi et La Baie".

Or, en avril, tout en reconnaissant le bien-fondé d'une approche globale, les Services de protection de l'environnement qualifiaient le projet d'impossible dans les circonstances.

Ces circonstances, elles se résument d'abord, selon l'organisme, au caractère

urgent des décisions à prendre à Chicoutimi (problème du réseau du secteur Nord, etc.) et à l'importance de réaliser au plus tôt le plan directeur d'aqueduc.

Quant à La Baie, toujours selon l'organisme, l'implantation de l'usine Alcan dramatise la nécessité d'accroître la production d'eau potable.

Sans compter, ajoutent les Services, que la "création des nouvelles villes de Chicoutimi et La Baie, n'a pas été sans susciter des difficultés sérieuses dans l'opération des réseaux dont certains ont été raccordés entre eux de façon plus ou moins orthodoxe et retouchés localement".

Les SPE croient que de toute façon, il faudrait attendre les conclusions du schéma d'aménagement avant d'entreprendre un plan directeur d'aqueduc couvrant les trois villes, tandis que des plans individuels deviendront "à court terme, des outils de travail indispensables à la production d'un schéma d'aménagement réaliste qui déterminera à son tour la nécessité ou pas d'un plan directeur d'aqueduc à l'échelle de sa propre conception". Les SPE font aussi état de "l'indépendance" des bassins hydrographiques de chaque zone.

On évoque aussi l'absence de volonté populaire (et politique) pour un travail commun, et donc le respect de l'autonomie respective.

Enfin, en mai dernier, la SCHL, appelant sa politique d'approche globale, maintenait ses positions.

Divergence philosophique et administrative entre Ottawa, Québec et les municipalités concernées.

Donc, jusqu'à nouvel ordre, pas de subventions.



FAISAN — Mets royal que cette tourtière préparée avec des faisans. Cette photo nous montre M. Jacques Jéneau, président du western en compagnie

de M. Yves Rousseau, président du Club du faisain qui se font servir par le cuisinier M. Ovilva Simard.

Café-terrasse de Dolbeau

Un avant-goût du succulent faisan

par Laurent Tremblay

DOLBEAU — Le Club du Faisan Inc., de St-Stanislas a profité, hier, de la journée qui lui était consacrée au café-terrasse pour lancer un concours de drapeau illustrant de façon très originale et représentative leur festival.

S'adressant aux journalistes qui venaient de déguster la succulente tourtière aux faisans, le président Yves Rousseau a indiqué que le dessin qui reste à l'originalité de chacun devra parvenir à lui-même ou M. Gérard Rousseau avant le 31 août. Un prix de \$25 est attaché au gagnant.

Le président a également fait part que le club ajoutait une autre fin de semaine de chasse afin de répondre aux nombreux chasseurs. 1.500 oiseaux seront donc à la disposition des chasseurs et dégustateurs de ces mets royaux les 7, 8, 9, 14 et 15 octobre prochain.

La direction accentuera également l'artisanat qui se tiendra cette année à la salle municipale. "Le seul fait de dire que St-Stanislas est entre Dolbeau et Mistassini, a-t-il déclaré, nous situe dans l'esprit de tous les gens de la région et même de la province".

Café-terrasse

Selon un des responsables, M. Magella Muckle,

le café-terrasse a dépassé toutes les espérances quant à l'assistance et l'animation alors que de nombreuses personnes s'attardent devant les kiosques d'artisanat.

Mercrredi, l'équipe de six shérifs sous la direction de M. Bertrand Voisine ont accompli une besogne de géant et plusieurs ont passé à "l'ombre" dans une prison sur roues. L'équipe a continué jusque tard dans la soirée à la Place Western. Hier, le shérif responsable était le maire Mme Suzanne-B. Niquet.

Talents amateurs

Les préliminaires des talents amateurs se sont terminées hier et la finale est prévue pour samedi à 21h30.

Ce soir, on présentera un spectacle de professionnels JERRY & JO'ANNE. Ceux-ci se produiront de nouveau à la suite de la finale des talents amateurs et clôtureront cette 7ème édition dimanche soir.

Festival du Bleuets

Aujourd'hui, c'est la journée consacrée au festival du bleuets et pour demain la direction a ajouté ce nouveau festival du miel de Normandin.



SHERIF — Même le maire de Dolbeau a dû agir comme shérif. On la voit ici avec son adjoint M. Florian Rivard alors qu'elle vient de donner une

contravention à Mme Marie-Paule Lalancette qui venait de terminer son dîner à la tourtière aux faisans.

Centre-ville De l'artisanat, un café-terrasse, un marché aux puces

CHICOUTIMI — C'était hier l'ouverture officielle du marché public de Chicoutimi, sur la rue Racine, à proximité de l'hôtel de ville.

Le marché, qui donne du travail pour l'été à une quarantaine d'étudiants, a été créé par la Société d'expansion économique du Saguenay, avec la collaboration de l'Association des marchands de la rue Racine, la Banque canadienne nationale et le Service de placement étudiant du Centre canadien de main-d'oeuvre.

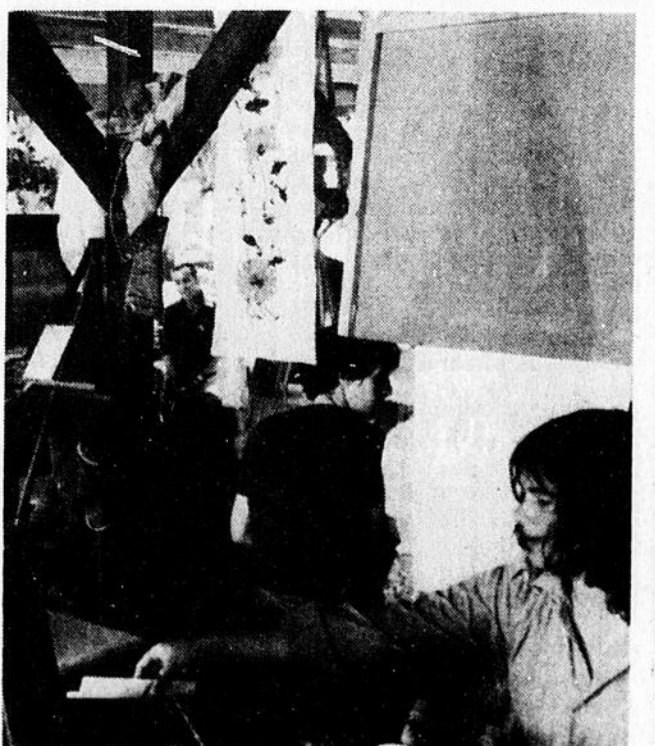
Les installations sont les plus importantes du genre au Canada et abritent trois types de commerces: des kiosques d'artisanat, un café-terrasse et un mar-

ché aux puces.

La première catégorie est exploitée par les étudiants qui n'ont aucun frais de location à assumer et la deuxième par la Société d'expansion économique (cinq ou six étudiants y travaillent). Quant à la troisième, elle permet à un commerçant de louer à la journée un emplacement. Dans cette catégorie, des agriculteurs pourront par exemple, vendre leur production.

Le marché public, qui permettra, espère-t-on, d'animer le centre-ville, sera ouvert tous les jours jusqu'au 15 septembre.

Les responsables à la Société d'expansion économique envisagent de répéter l'expérience l'an prochain, mais plus tôt dans la saison estivale.



MARCHE PUBLIC — Le marché public de Chicoutimi a officiellement débuté ses activités hier. Il offre à la population des kiosques d'artisanat, un marché aux puces et un café-terrasse. Il est ouvert jusqu'au 15 septembre tous les jours.

Tourisme à Alma

Saison exceptionnelle s'il en est

ALMA — L'affluence des touristes continue de grandir, et dans le secteur d'Alma, on vient de faire appel aux familles qui ont des chambres à louer, pour satisfaire des visiteurs qui ne trouvent pas de place dans les hôtels ou motels.

Depuis quelques jours, les demandes sont si nombreuses qu'on ne craint plus de dire que cette sai-

son sera la meilleure depuis longtemps.

Au Conseil de la zone touristique d'Alma et de Lac-Saint-Jean, on est évidemment très fier de ces résultats, dont une partie du mérite revient sans doute aux efforts qui ont été déployés pour attirer plus de visiteurs, et pour rendre le séjour plus agréable. Les efforts concertés qu'on déploie

depuis quelques années dans le comté portent des fruits réconfortants, déclare-t-on au bureau touristique local, où ça grouille évidemment d'activités.

Même le camping

On constate évidemment dans le comté de Lac-Saint-Jean un phénomène qui a des répercussions ailleurs, et on n'est pas sans savoir que le prix élevé du

dollar américain, la publicité gouvernementale, et le beau temps ne sont pas étrangers à cette affluence exceptionnelle, mais on est certain aussi d'y être pour quelque chose.

Au seul terrain de camping de la Dam-en-terre, opéré pour la deuxième année par la zone touristique, on avait réalisé à la fin du mois de juin la moitié de tout le chiffre d'affaires de l'été 1977. Des sommets inattendus seront donc probablement atteints.

Les familles qui ont des chambres à louer pour des visiteurs qui ne trouvent aucune place sont donc priées de donner leur nom au kiosque d'information touristique d'Alma. Ces moyens ultimes envisagés pour donner satisfaction au plus grand nombre possible de touristes, car si on est content de voir qu'il en vient assez pour qu'on en refuse dans les hôtels, on voudrait bien par ailleurs éviter qu'ils évitent de revenir faute d'accommodation.

Dubuc

Des travaux pour améliorer le réseau routier du comté

LA BAIE — Le ministère des Transports du Québec, dépensera \$4.893.767 pour différents travaux dans le comté de Dubuc qui, selon le député Hubert Desbiens, contribueront à améliorer le réseau routier du comté.

Le ministère a réparti la somme à l'intérieur de six programmes différents.

Ainsi, \$1.982.227 seront dépensés dans le cadre du programme des coûts en immobilisation.

Les programmes de travaux régionaux gèreront \$1.975.000 pour la présente année. L'entretien qui consiste dans le rechargement de gravier sur les routes de cette confection coûtera \$394.290.

Le nettoyage des fossés nécessite des déboursés de \$217.250. Le programme d'amélioration locale qui consiste en des travaux de correction sur certaines routes, exige une somme de \$100.000.

Enfin, le programme de voirie municipale coûtera \$225.000.

VENTE Fin De Mois

1976 PONTIAC PARIENNE <small>4 portes, peinture neuve, radios, Spécial F.D.M.</small> \$3,490	1976 DATSUN <small>Modèle 710, 2 portes, radio, Spécial F.D.M.</small> \$1,890
1977 PINTO SQUARE <small>4 vitesses, bas millage, très propre, rég.: \$4.150. Spécial F.D.M.</small> \$3,650	1977 CHRYSLER NEWPORT <small>Hardtop, air climatisé, radio cassettes, suspension à air, très propre, 28.000 kilomètres, Spécial F.D.M.</small> \$6,150
1978 CHRYSLER LE BARON <small>4 portes, air climatisé, toit vitré, 6.000 kilomètres, vitres électriques, Spécial F.D.M.</small> \$7,390	1977 DODGE MONACO <small>4 portes, servofreins, servodirection, radio, 10.000 kilomètres, Spécial F.D.M.</small> \$4,650

Avons en main un grand choix de voitures 75-74-73-72 à des prix vraiment dérisoires.

Le plus grand choix de voitures neuves au Lac-St-Jean dans différentes marques, avec option et couleurs assorties.

450 Boulevard Dequen, Alma 662-3431
PONTIAC, BUICK, CADILLAC, GMC.

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Mme Payette lance une bonne bouée de sauvetage

La deuxième portion du futur Code de protection du consommateur au Québec, dévoilée la semaine dernière par le ministre Lise Payette, cherche particulièrement à revaloriser les droits des automobilistes. Il était grand temps qu'un gouvernement songe à légiférer pour accroître la protection des acheteurs de voitures face à trop de commerçants peu scrupuleux.

Est-il nécessaire de rappeler que l'automobile demeure la cause principale d'endettement des consommateurs de la région, comme de partout ailleurs sur le continent?

En 1977, les Québécois ont consacré un peu plus de \$4,5 milliards pour l'achat de denrées alimentaires. La même année, les consommateurs de la province ont également dépensé plus de \$2,8 milliards pour l'achat de véhicules divers, l'auto de promenade représentant évidemment le plus important investissement. En ajoutant à ce dernier montant, le chiffre d'affaires global de \$942 millions des postes d'essence, on s'aperçoit que l'acquisition et l'entretien des véhicules utilisés pour le travail et l'agrément, drainent une part substantielle des revenus disponibles au Québec.

Au niveau régional, en 1977, les consommateurs ont réservé \$178 millions pour l'alimentation. Ils dépensèrent également \$100 millions environ la même année pour l'achat de

véhicules-moteurs, et près de \$40 millions en carburant.

Ces quelques chiffres suffisent à révéler la place importante occupée par les véhicules personnels dans l'économie d'un pays, d'une région, et d'une famille ou d'un particulier. Il n'est donc pas étonnant de constater que le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières s'attarde autant, dans son deuxième volet du Code de protection, à mieux défendre les intérêts des consommateurs impliqués dans l'achat ou la réparation d'un véhicule-moteur.

On peut rappeler que la première partie du projet de loi de Mme Payette, qui traite de la formation et de l'interprétation des contrats, des garanties, de la vente itinérante, des pratiques commerciales, du crédit et de la publicité, dont celle destinée aux enfants, a été déposée en décembre 1977. Si tout se passe comme le prévoit le ministre, le Code de protection du consommateur devrait être effectif d'ici à la fin de l'année en cours.

Grâce à la deuxième partie de ce projet de loi, tout vendeur de véhicules usagés sera désormais obligé de fournir des renseignements de base aux acheteurs. Sur l'étiquette apposée dans l'une des glaces latérales de l'auto ou de la camionnette, le client apprendra ainsi, avant de réaliser la

transaction, le prix du véhicule, son millage, l'année de fabrication, le numéro de série, la liste des réparations effectuées par le commerçant qui l'offre, la garantie disponible et, si désiré, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'ancien propriétaire.

Les acheteurs de voitures d'occasion sauront ainsi beaucoup mieux à quoi s'en tenir. Il deviendra extrêmement difficile de refiler sur le marché régional des voitures de police ou de taxi mises au rancart quelque part, mais qu'on a fort bien "maquillées" ou restaurées en vue de la revente.

Lors de sa dernière visite au Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Philip Edmunston, le défenseur de l'automobiliste québécois n'affirmait pas sans raison que la région a toujours été un véritable endroit de prédilection pour les mauvais commerçants de l'auto, désirant écouler des tacots invendables ailleurs. Ces éléments indésirables du commerce de l'automobile n'auront plus la vie aussi facile, lorsque le Code de protection du consommateur sera en force.

En plus d'obliger les vendeurs d'autos usagées à offrir des garanties variant de un à six mois, dépendant du degré d'usure du véhicule, le Code de protection s'annonce en outre extrêmement valable dans le cas des clients d'ateliers de réparations mécaniques. Enfin, les concessionnaires d'autos

neuves et les autres devront effectuer une évaluation écrite du coût des travaux et la montrer au consommateur avant de se mettre à la tâche. Sur sa facture, le garagiste devra également spécifier le tarif imposé, le nombre d'heures de travail réalisées, de même que les données de la garantie de 3 mois ou 5,000 kilomètres offerte sur les pièces.

Incidentement, le Code de protection imposera aux réparateurs d'appareils électriques (cuisinière, réfrigérateur, téléviseur, lessiveuse et séchoir à linge) des règlements semblables à ceux auxquels devront se soumettre les garagistes. Une évaluation écrite du coût de la réparation devra ainsi être préparée par le réparateur, à l'intention du client.

Dans cette ère de la surconsommation, où les salariés sont victimes d'abus de toutes sortes, le projet de loi de Mme Lise Payette est comme une bouée de sauvetage que la majorité de la population attendait depuis très longtemps déjà.

Gabriel BERBERI

PAROLE AUX LECTEURS

Le Canada mérite un souverain bien à lui

M. le rédacteur,
Le Quotidien,
316, rue Labrecque,
Chicoutimi, Québec.

Monsieur,

Le Canada devrait avoir son propre souverain qui soit entièrement indépendant du trône de Grande-Bretagne, même s'il était issu de la même famille royale.

Cette suggestion devrait être comprise dans la "troisième option", laquelle est élaborée pour résoudre le conflit entre les Canadiens, soit, d'une part, ceux qui veulent maintenir la Confédération et d'autre part, les gens qui désirent constituer deux nations distinctes.

Un souverain indépendant pour le Canada serait

une formule facile à établir, puisqu'il suffirait de demander à Sa Majesté la reine Elizabeth II de conférer ce titre de noblesse à l'un de ses enfants, autre que le prince Charles.

Les Canadiens de souche française n'auraient pas d'objection à accepter un souverain indépendant d'Angleterre, car la France était elle-même une monarchie au moment où la plupart des colons de ce pays arrivèrent au Canada. Ainsi, de nombreux francophones du Canada sont plus attirés par la monarchie que par le système républicain.

Un souverain indépendant pour le Canada, choisi parmi les membres de la famille royale d'Angleterre, serait également bien ad-

mis par les Canadiens de descendance anglaise, parce qu'ils demeurent ainsi loyaux envers la monarchie traditionnelle.

Ce souverain canadien serait très important, car nous aurions par le fait même notre chef d'Etat sur le territoire. Cela aiderait sûrement les citoyens à développer leur identité nationale, tout en cimentant leurs liens entre eux.

Il s'écoulerait peut-être entre 20 et 30 ans avant qu'un membre de la famille royale d'Angleterre puisse devenir le souverain canadien. Un tel délai risquerait de se produire, puisque notre souverain ne pourrait être couronné, tant et aussi longtemps que le prince Charles n'aura pas monté sur le trône de Grande-

Bretagne. Entre-temps, nous pourrions établir des contacts plus intimes avec la personne au sein de la famille royale britannique, qui est la plus susceptible de devenir notre souverain.

J'espère sincèrement que cette suggestion sera ajoutée à la "troisième voie", pour l'avancement de la cause canadienne. Mais nous devons nous rappeler que seule la pleine coopération de Sa Majesté la reine Elizabeth II et des autres membres de la famille royale, nous permettra d'obtenir un souverain indépendant pour le Canada.

Sharon-M. Larkin,
9 Bruce Street,
Apt. 408, Dartmouth,
Nouv.-Ecosse.
Le 17 juillet

Les garanties sur les voitures usagées



OPINION DES AUTRES

La diligence à l'âge du jet

Dans le domaine de l'information gouvernementale et des modes de communications qu'emprunte l'Etat pour rejoindre le citoyen, les auteurs du Livre Blanc sur la politique québécoise du développement culturel font une analyse de la situation qui ressemble à une autocritique. C'est pourquoi le ministre des Communications, M. O'Neill, annonçait l'autre jour une réorganisation des services d'information afin d'en accroître la coordination et l'efficacité.

Pour informer, éclairer et aider le citoyen, l'Etat ne peut s'en remettre simplement à la presse, celle-ci étant l'un des véhicules qu'il utilise pour faire connaître des politiques et des décisions administratives, ou bien sous forme de placards publicitaires ou bien par l'entremise des journalistes. Le gouvernement, on le sait, dispose aussi de bureaux dans les régions, publie des brochures et des rapports, diffuse des documents audio-visuels, retient les services d'agents d'information qui communiquent directement avec les citoyens.

Mais, au Québec comme dans toutes les sociétés occidentales, le problème de l'information accessible aux citoyens sous diverses formes, mais qui ne les rejoint pas vraiment, demeure complexe. Alors qu'on se plaint avec raison de l'inutile secret qui entoure de nombreux documents officiels dont la vocation est publique, on constate d'autre

part que l'information disponible n'atteint pas en temps utile un nombre suffisant de citoyens. Il faudra sans doute mettre en oeuvre des moyens à la fois plus considérables, plus raffinés et plus coûteux pour s'assurer que le citoyen connaisse au moins les services et les avantages qui lui sont offerts par l'Etat et dont il fait les frais.

Michel Roy,
"Le Devoir".

Le prix de la protection

Il est certain que le projet de loi du ministre Payette accroît considérablement la protection du consommateur. Le deuxième volet, que madame Payette vient de rendre public, comporte un bon nombre d'éléments positifs, particulièrement dans le milieu difficile de la vente de voitures d'occasion.

Il y a cependant certaines facettes qui méritent qu'on s'y attarde, parce qu'elles auront des conséquences graves, même pour le consommateur. Le fait que chaque voiture de moins de cinq ans et de moins de 80,000 kilomètres conserve une garantie plus ou moins longue va bouleverser le marché de ces voitures. Le vendeur devra ainsi faire une inspection complète de chacune de ses voitures, effectuer les réparations nécessaires ou avertir son client des défauts cachés du véhicule.

Mais attention: c'est le client qui

paiera la note de ces frais. Il en tirera profit, c'est sûr, mais pas gratuitement.

Jean-Guy Dubuc
"La Presse".

Après la rencontre de Bonn

Chacun des participants ramène de bonnes intentions de Bonn... C'est un demi-succès si important qu'il faudrait lui consacrer plusieurs commentaires, un pour chaque thème et, en particulier à celui contre le terrorisme qui, "un pour tous et tous pour un", est venu se poser là comme la cerise sur le gâteau!

Les 16 et 17 juillet à Bonn, à leur quatrième "sommet", les chefs d'Etat et de gouvernement des sept pays les plus industrialisés du monde occidental — auxquels s'est joint M. Roy Jenkins, président de la Commission de la CEE — ont réussi le défi de surprendre tout le monde en évitant soigneusement ce qui risquait de les diviser.

En fait, c'est comme si le mot d'ordre avait été donné de surprendre morceau par morceau, jusqu'au communiqué final, laissant entendre entre deux étapes que la suivante serait chaque fois plus difficile.

Georges Vigny,
"Le Devoir".

Le candidat libéral fait de la répétition

M. Georges-Henri Bouchard,
Candidat libéral pour la circonscription électorale de Roberval.

Monsieur,

Votre déclaration de la fin de semaine dernière concernant l'attitude de l'actuel député fédéral C.-A. Gauthier m'a surpris au plus haut point, surtout du fait que nouveau dans le domaine de la politique, vous ne devriez pas "biaiser" aussi honteusement la vérité.

Ce qui semble, par le titre qui coiffe votre déclaration tout comme le contenu de cette dernière, être une découverte dont vous faites part à la population du comté de Roberval, n'est en fait qu'une reprise de la déclaration du député Gauthier devant les membres

de la Commission canadienne des Transports qui siégeaient à Roberval, le mercredi 12 juillet dernier.

Si vous vous souvenez bien lors de cette séance, c'est le député Gauthier, sans l'aide de quiconque, qui a affirmé devant les commissaires et plusieurs intervenants s'être opposé au projet de loi C-17 visant à octroyer à la compagnie ferroviaire Canadienne National une subvention pour éponger son déficit de plusieurs millions.

A votre façon, et très maladroitement, vous reprenez à votre compte la déclaration du député de Roberval pour aller la population sur ce fait. Mais, monsieur, en agissant de la sorte "vous ne dites pas toute la vérité sur cette

question". L'accusation que vous lancez s'applique également à vous.

Comment pouvez-vous alléguer que ce député créditiste contre lequel vous combattez aux élections fédérales prochaines, ne peut pas ne pas être d'accord avec le CN de supprimer le train réservé aux voyageurs sur le tronçon Dolbeau-Chambord?

Cette opposition du député de Roberval n'était pas inconnue. Les médias d'information en avaient fait mention à l'époque. Les explications avaient été fournies par le représentant de cette formation politique.

Vous auriez été plus sage, monsieur le candidat, si vous vous étiez tu, ou à tout le moins si vous aviez trouvé une autre accusation à lancer contre celui que vous voulez remplacer.

D'autre part, vous accusez votre adversaire politique de n'avoir fait montre d'aucune préparation au cours de la séance de la Commission des Transports de Roberval. Quelle était donc la votre, monsieur le candidat?

Dans son style très personnel, le député Gauthier a su attirer l'attention des commissaires sur une situation qui prévaut sur le tronçon Dolbeau-Chambord, tout comme d'autres intervenants l'ont fait à Chicoutimi.

Quelle était votre préparation dans ce dossier, monsieur le candidat, sinon de reprendre des

énoncés du Canadien National, de Via-Rail Canada et du ministère des Transports du Québec et les faire votre ou vous y objecter. Telle fut votre attitude, entre autres, en ce qui concerne la durée du trajet et le projet que veut mettre de l'avant Via-Rail de desservir la population de Dolbeau par autobus jusqu'à Chambord.

Je suis fort étonné de la déclaration "foudroyante" que vous avez faite. D'un homme sérieux, désireux de représenter dignement la population du comté fédéral de Roberval, je m'attendais à mieux.

Il me semble que vous faites bien mal vos premiers pas dans la politique en vous servant de la presse pour mousser votre candidature à partir de déclarations, dont la valeur fondamentale peut être mise en doute sans tarder.

C'est aussi un bien mauvais début que de s'adresser de la sorte à la population que l'on dit vouloir représenter avec la plus grande dignité afin de mener à bien sa destinée...

J'ose espérer que votre prochaine déclaration sera plus éclairée...

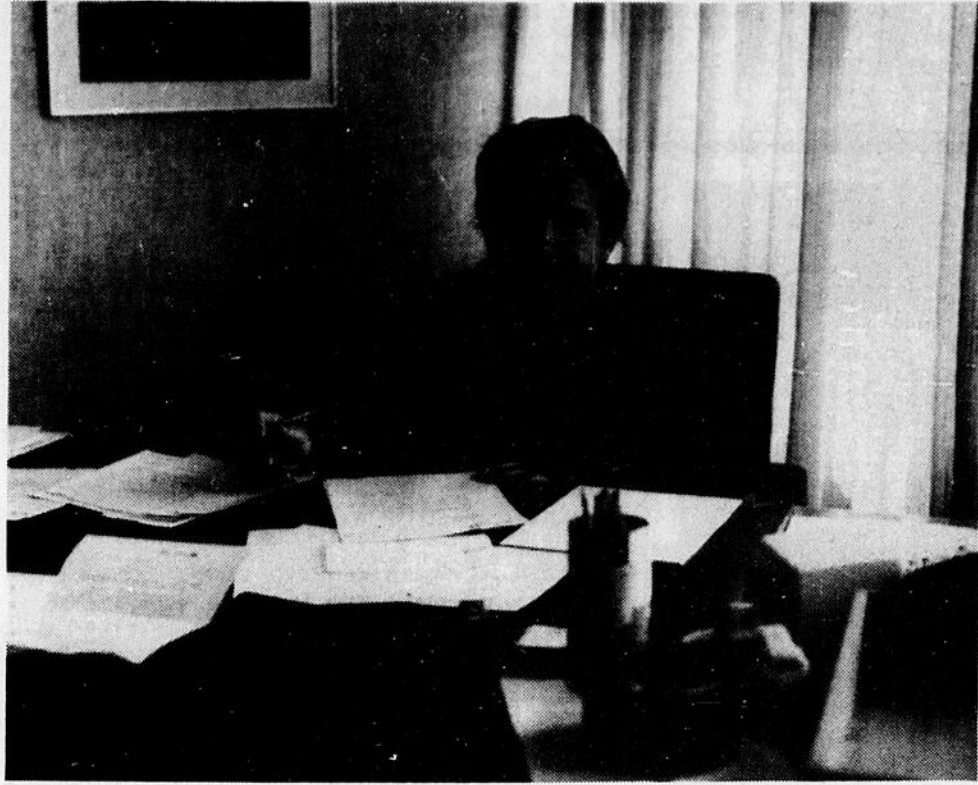
Richard Champagne,
Journaliste et étudiant
en droit,
1366, Père-Honorat,
Chicoutimi.
Le 20 juillet.

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Tout en ayant un caractère général, ces textes doivent être concis et courts, de préférence, de manière à permettre la publication régulière d'une plus grande variété d'opinions.

Le journal se réserve le choix des lettres, et la prérogative de résumer les écrits trop longs, dans l'intérêt collectif des lecteurs.



André Lamy

Film Une tournée pour mieux faire connaître l'ONEF

par Yvon Paré

CHICOUTIMI — André Lamy... Peu de chance que vous connaissiez ce nom! L'Office national du film... C'est déjà moins difficile, déjà moins étrange! Quel rapport entre André Lamy et l'Office national du film? Tout est simple! Il suffit de savoir qu'André Lamy est le commissaire à cet organisme d'Etat. Commissaire? Autrement dit, il est le patron. C'est déjà plus clair, plus précis. Bon! Et qu'est-ce qu'il faisait dans les parages? C'est là toute la question!

Simplement, M. Lamy a fait une tournée au Québec, une tournée qui prendra fin avec son passage à Rimouski, pour mieux faire connaître l'Office national du film.

"C'est simple... L'Office n'est à peu près pas connu du grand public. Dans le milieu scolaire par exemple, il n'y a pas de problèmes. Il faut dire aussi que c'est là que l'on retrouve notre clientèle, le gros de notre clientèle. Il suffit de savoir par exemple qu'à Chicou-

timi, au Bureau de l'Office national du film, il y a 1,600 copies de film. Ce n'est pas tout! Nous en retrouvons 10,000 à travers la région, dans les cinémathèques scolaires et autres."

Comment expliquer cet anonymat?

Simplement, je pense que le fait de produire des films en 16mm ne nous aide pas beaucoup. Ce n'est pas tout le monde qui a les appareils pour diffuser ce type de film. Pourtant, ce n'est pas là non plus le vrai problème. Il y a combien de films qui sont diffusés à Radio-Canada? C'est noyé dans l'ensemble, dans la masse d'images. Alors, le but de ma tournée, c'est de prendre contact avec la presse, avec les animateurs scolaires, ceux qui touchent de près le film, les productions de l'ONF, et de faire connaître l'office.

C'est aussi simple que cela! Bien sûr que nous avons des commentaires, des commentaires qui sont un peu les mêmes à travers le Québec. Les problèmes? Le manque de liens avec la communauté. Il y a aussi

une demande terrible de films pour enfants."

Voilà! C'est rien que ça le but de la visite de notre commissaire. Faire parler un peu de l'ONF, et aussi la faire connaître.

"Il faut le dire, nous sommes en train de faire une mise au point de l'office. Ça fait quarante ans que l'ONF existe et il y a certains aspects que l'on veut approfondir, que l'on veut modifier peu à peu. Il y a le régionalisme aussi qu'il faut aborder... Il s'agit de faire des projets de qualité. C'est important la qualité! Tout est là et il y a la diffusion. Cela va nécessairement demander le réaménagement de certaines sommes, mais nous allons le faire lentement."

Une fois cette rencontre terminée, André Lamy se dirigeait vers Rimouski. En fait, sa tournée correspondait à une visite dans chaque ville où il y a un bureau de l'Office national du film.

"C'est disponible, c'est à la disposition des gens et c'est gratuit. Les gens ne le savent pas assez cela."

Beauseigle plaide coupable

CHICOUTIMI — Coïncé dans une position où il ne pouvait plus guère espérer s'en tirer, Roger Beauseigle, 23 ans, de Jonquières, a finalement plaidé coupable, hier, à l'accusation de viol qui pesait contre lui.

Le juge André Gauthier, de la Cour des sessions de la paix, infligeait une sentence de 30 mois de pénitencier au jeune homme, un père de famille de deux enfants, en tenant compte du fait que celui-ci est derrière les barreaux depuis trois mois déjà, toute liberté provisoire lui ayant été refusée après son arrestation.

Beauseigle a pris la décision de couper court à ce procès qui avait débuté mercredi, dès la reprise des audiences hier, avant que son procureur, Me Claude Beaulieu, ne contre-interroge la victime de ce viol, une jeune fille de 20 ans, de Jonquières.

La veille, celle-ci avait dû décrire par le menu les événements qui se sont déroulés à son domicile dans la nuit du 27 mars dernier, alors que Beauseigle envahissait la résidence, pré-

tendant être chez lui, pour, par la suite, passer aux actes qui lui sont maintenant reprochés.

Hier, on devait juger ce témoignage suffisamment accablant, puisque Beauseigle passait aux aveux. Un deuxième chef d'accusation, celui de pénétration par effraction, qui avait été retenu contre l'accusé, était retiré hier, par la Couronne.

Dans ses représentations, Me Beaulieu devait insister sur le fait que le prévenu n'avait pas prémédité ses actes et que seul le hasard avait fait en sorte que ce soir-là, il se soit trouvé en présence d'une jeune fille, à l'abri de tous regards. On sait que Beauseigle avait été, quelques mois plus tôt, locataire du logis occupé par la victime et avait, semble-t-il, conservé une clef de la demeure.

Pour sa part, le procureur de la Couronne, Me Claude Gagnon, rappelait au magistrat que le viol est punissable de l'emprisonnement à perpétuité. Beauseigle possédait un dossier judiciaire, ayant été reconnu

coupable de trois vols par effraction en 1975, mais surtout, quelques mois plus tard, d'avoir eu des relations sexuelles avec une adolescente de moins de seize ans.

Vengeance coûteuse

C'est à une amende de \$200 assortie de certaines conditions qu'a été condamné, hier, le jeune individu qui, il y a quelques semaines, tirait deux coups de feu dans la voiture de son malheureux voisin.

On se souvient que le jeune résident de Chicoutimi avait trouvé ce brutal moyen de se venger, après que le voisin en question eût alerté les policiers à la suite d'un accrochage entre leurs automobiles respectives.

Le fougueux jeune homme avait à cette occasion écopé de \$300 d'amende pour ivresse au volant... Il se retrouve maintenant avec une nouvelle amende à verser, en plus de l'obligation de dédommager son voisin pour les dégâts infligés à sa voiture par les deux décharges d'arme à feu de calibre .410.

Syndicalisation des succursales bancaires

La Fédération du commerce (CSN) reçoit de la CCRT une première réponse positive

ALMA — La Fédération du commerce (CSN) qui a entrepris au printemps dernier un Mouvement de syndicalisation des employés des succursales bancaires de la région, vient de recevoir une première réponse positive de la CCRT (Commission canadienne des relations de travail) à la suite du dépôt des 13 requêtes en accréditation présentées par cette centrale syndicale pour diverses succursales bancaires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui emploient environ 200 employés.

conventions collectives ont été signées sans trop d'acrobates, la CSN répète le même geste, pour les travailleurs des établissements bancaires, cette

fois-ci. Une fois toutes les crédits obtenus, on tentera vraisemblablement de dresser un projet type de convention collective qui

pourrait s'appliquer à l'ensemble des travailleurs des établissements bancaires touchés. La sécurité d'emploi, les salaires, les conditions de travail et la dispari-

tion des pressions qui seraient exercées sur les employés animeront principalement les discussions visant au règlement du premier contrat de travail.

Grève chez Continental Regroupement "suspect" des 46 magasins

par André Brassard

CHICOUTIMI — Alors que les 180 travailleurs des magasins Continental de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean entreprenaient hier leur troisième journée de grève légale, le président de la Fédération du commerce (CSN) qui représente les employés de cette entreprise, a fait une violente sortie à l'endroit du négociateur patronal, dénonçant ainsi un regroupement qu'il qualifie de "suspect".

Dans un communiqué émis hier, M. Robert Tremblay reproche essentiellement au négociateur patronal, Me Lucien Bouchard d'avoir, grâce à ses

contacts, pressé le gouvernement québécois à regrouper les 46 magasins Continental le 22 juin dernier, soit quelques jours avant l'ajournement de la session à l'Assemblée nationale.

Par cette mesure, les travailleurs des magasins Continental tombent dorénavant sous le coup de la Loi anti-inflation, puisque l'entreprise regroupe des effectifs dépassant 500 employés. Le contrat de travail étant expiré depuis la fin de 1977, les normes prescrites par la Loi anti-inflation s'imposeraient donc pour ces travailleurs. "C'est ce que prétend le négociateur patronal Me

Bouchard", indique M. Tremblay.

M. Tremblay rapporte que le négociateur patronal Bouchard a réussi à procéder à cette manœuvre grâce aux contacts politiques dont il profiterait. Le président de la Fédération du commerce motive ses accusations en notant que Me Lucien Bouchard a présidé la Commission Martin-Bouchard sur le premier régime de négociation dans le secteur public, alors qu'il s'est fait connaître comme conseiller du gouvernement québécois et procureur de la Commission Cliche.

Me Bouchard pour connaître ses commentaires.

Quant à la reprise des négociations, il semble que les parties ne soient pas pressées à fixer une date pour une éventuelle rencontre.

Les salaires sont le seul point en litige. Les employés qui touchaient des salaires variant entre \$121 et \$147 par semaine réclament des augmentations hebdomadaires entre \$35 et \$50.

L'employeur offre une augmentation de \$10 par semaine pour la première année du contrat et une seconde hausse identique pour 1979.

Impossible de rejoindre

Les Québécois savent où ils vont: CHICOUTIMI

Par GILLES PARADIS, journaliste à l'hebdomadaire « Progrès-Dimanche ».

Cet article fait partie d'une série portant sur les régions du Québec où sont implantées les « Auberge des Gouverneurs ».

LE SAGUENAY

Dès son premier voyage, Jacques Cartier avait fait la découverte de la rivière Saguenay, ce bras d'eau douce large comme un fleuve qu'il avait lui-même surnommé le « royaume du Saguenay ».

Mais durant trois siècles, les rois de France et les conquérants anglais soustrayèrent à la colonisation ce riche pays de la fourrure. Il fallut que 14 coupeurs de bois, membres de la célèbre Société des Vingt-et-Un, établissent leur famille à Grande-Baie, en squatters, c'est-à-dire sur des terres appartenant à la Couronne, pour qu'enfin le gouvernement canadien autorise le défrichement de l'immense territoire.

Aujourd'hui, le Saguenay - Lac-Saint-Jean, demeure un paradis de la chasse et de la pêche, mais il doit sa prospérité à ses deux grandes richesses naturelles, l'énergie hydro-électrique et le bois, qui en font le premier producteur d'aluminium du monde occidental et un grand exportateur de papier. La grande industrie confirme présentement son vif intérêt dans les immenses ressources du territoire en poursuivant la construction d'une troisième aluminerie de l'Alcan et d'une usine de pâte de papier.

LES GENS

La région demeurera toujours isolée du reste du Québec par les frontières naturelles que sont le parc des Laurentides et la forêt. Il faut franchir 135 milles de paysage inhabité avant d'atteindre Québec. Voilà pourquoi la population demeure homogène et imperméable aux influences extérieures.

Le royaume du Saguenay s'avère aussi le royaume des Tremblay et des Simard, dignes descendants des 14 premiers colons. Plusieurs sont même devenus célèbres. Citons une certaine « petite Tremblay », devenue plus tard la grande Monique Leyrac, un Jean-Claude Tremblay ou un George Vézina qui, sans être de la même dynastie, ont su représenter honorablement leur coin de pays sur nos patinoires.

Parlons aussi d'un Arthur Villeneuve, peintre coloré, sans oublier ces phénomènes légendaires qu'ont été « Alexis-le-trotteur », celui qui courait plus vite qu'un cheval, ou Victor Delamarre, l'homme fort du Saguenay.

C'est ce cheminement unique de cette région du Québec qui a sans doute inspiré l'organisation, il y a vingt ans, du Carnaval-souvenir de Chicoutimi. Durant une dizaine de jours, en février,

cette ville retourne un siècle en arrière pour se transformer en immense village dans lequel les habitants, vêtus à la mode des ancêtres, célèbrent le passé.

Le Carnaval-souvenir n'est d'ailleurs pas la seule occasion de réjouissances. A-t-on, en effet, jamais vu autant de manifestations populaires qu'au Saguenay - Lac Saint-Jean? À chaque ville son festival: la traversée internationale du lac Saint-Jean, précédée de la huitaine de gaieté à Roberval, la Fête des Arts populaires du Saguenay à Chicoutimi, le Festival du bleuets de Mistassini, de la gourgame d'Albani, de la pomme de terre de Saint-Ambroise, le Festival western de Dolbeau, les régates annuelles de Saint-Félicien...

CHICOUTIMI

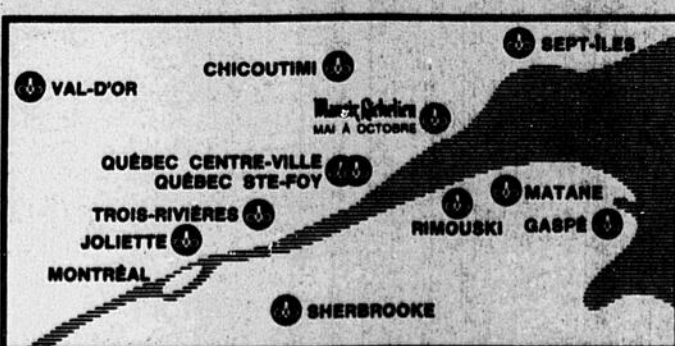
Chicoutimi, d'abord poste de traite et village industriel, est rapidement devenue une ville de services et d'échanges. Ville de culture aussi, comme en témoignent ses nombreuses institutions d'enseignement et la richesse de son patrimoine régional.

À son Musée du Saguenay, on peut voir des milliers de pièces et reliques que l'historien Mgr Victor Tremblay recueille patiemment avec ses disciples depuis un demi-siècle. La collection indienne Burgesse, notamment, est absolument unique et fait l'envie de tous les conservateurs d'Amérique.

L'AUBERGE

Aux portes de la ville, « l'Auberge des Gouverneurs » de Chicoutimi se fait accessible, s'appliquant en tout à démontrer la réputation d'hospitalité des Saguenéens.

D'ailleurs, pour mieux accueillir une clientèle de plus en plus nombreuse, elle sera en mesure d'offrir dès septembre prochain 168 chambres luxueuses, une salle à manger et une salle de réception deux fois plus grandes, une toute nouvelle discothèque, « Visages », sans oublier le toujours populaire restaurant « Le Fiacre ».



AUBERGE DES GOUVERNEURS
La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec

RÉSERVATIONS SANS FRAIS
1-800-463-2820

Aucune n'est plus faible.

Médaille Ultra Douce
25 Cigarettes King Size

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



TOURNEE DANS L'OUEST...

Cette photo n'a pas été prise dans l'Ouest canadien, mais bien à Dolbeau où se déroule présentement le Festival western, lequel prendra fin dimanche. M. Jacquelyn Juneau, président de cette manifestation populaire et grandement appréciée par les nombreux visiteurs qui envahissent Dolbeau pour participer activement aux 10 jours western, a rencontré l'un de ses vieux amis, le photographe Réal Tremblay, de Chicoutimi. Aussi, ce dernier a été reçu membre de "l'ordre du chapeau", comme en témoigne cette photo...

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Monseigneur Marius Paré, vient de faire connaître les nominations suivantes: — L'abbé GERARD BERGERON, du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé, est nommé curé de St-Cyrille de Normandin. La cérémonie d'accueil aura lieu samedi, le 29 juillet, à la messe dominicale du soir et sera présidée par le chanoine Joseph Lavole, vicaire forain. — Le Père HENRI BRUN, missionnaire du Sacré-Coeur, est nommé aumônier des Ursulines de Roberval pour un deuxième terme. — Le Père CYPRIEN BOUCHARD, Père Blanc, avec l'autorisation de son supérieur provincial, est nommé responsable de l'animation missionnaire dans le diocèse en remplacement de l'abbé Emilien Bergeron, récemment nommé curé à St-Honoré. Celui-ci demeure membre du comité diocésain d'animation missionnaire.

POPULARITE DES ROLLING STONES

Les "Rolling Stones" font plus recette que le football américain: leur concert donné cette semaine, à la Nouvelle-Orléans, a permis d'établir un record de recettes pour la salle avec la participation de plus de 80,000 spectateurs. Au "Superdome", où sera disputée la revanche Mohammed Ali-Leon Spinks à l'automne prochain, les spectateurs ont payé \$13.50 pour voir le groupe britannique. Les dernières places se sont vendues au marché noir, à environ \$200.

AUJOURD'HUI

Il y a 205 ans aujourd'hui, le 21 juillet 1773, le pape Clément XIII abolissait l'ordre des Jésuites, cédant aux pressions de la France, de l'Espagne et du Portugal. Les éléments conservateurs de ces pays espéraient ainsi mater les partisans des réformes, qu'ils estimaient être appuyés par les jésuites. Le pape suivant, Pie VI, reconnut à nouveau l'ordre en 1783.

1977 — Le Caire annonce qu'un incident de frontière s'est produit entre l'Égypte et la Libye, au cours duquel 40 chars et deux avions libyens ont été détruits.

1973 — La France annonce la tenue d'une explosion nucléaire dans l'océan pacifique.

1962 — Affrontements entre forces indiennes et chinoises dans deux secteurs contestés du Cachemire.

1940 — La Grande-Bretagne reconnaît le Comité national tchécoslovaque, installé à Londres, comme gouvernement provisoire.

1920 — Le roi Fayçal reconnaît le mandat français sur la Syrie.

1861 — Première grande bataille de la Guerre de Sécession; le Sud esclavagiste remporte une victoire indécise sur le Nord, à Bull Run, en Virginie.

1831 — Léopold 1er est proclamé roi des Belges, après la séparation entre la Hollande et la Belgique.

1542 — A Rome, le pape Paul II crée la Sainte Inquisition.

Ils sont nés un 21 juillet:
— Saint-Philippe Neri, prêtre italien fondateur de l'Oratoire (1515-1595).
— Le violoniste américain d'origine russe Isaac Stern (1920).

CHALEUR RECORD

Avec 60 degrés au soleil et 53 à l'ombre, la province d'Almería dans le sud de l'Espagne, a connu cette semaine les températures record de son histoire. Il faut remonter à juillet 1925, pour retrouver des températures voisines. Cette vague de chaleur a complètement brûlé les vignes de la région entraînant des pertes estimées à deux milliards de pesetas (\$25 millions). Plusieurs maires de villages de la province se sont réunis pour demander au gouvernement de déclarer le secteur agricole d'Almería "zone sinistrée".

JOURNEE SUR L'ASTRONOMIE

A l'occasion d'une journée scientifique organisée par le Service des loisirs de Chicoutimi, le Club d'astronomie SIRUS de Chicoutimi, invite toute la population de la région à visiter son kiosque au chalet du Parc Rosaire-Gauthier, le dimanche 23 juillet. Plusieurs astronomes amateurs de la région exposeront leurs télescopes et répondront aux questions du public. De plus, un diaporama sera présenté pour montrer le travail des membres de ce club, ainsi que leurs travaux réalisés en astrophotographie. Enfin, le club profitera de cette exposition pour recruter tous les passionnés de l'ASTRONOMIE.



QUAND VIENT LA PLUIE

On peut bien admettre que Dame Nature, même si elle ne nous gâte pas, nous sert assez bien... du moins présentement. Effectivement, le temps se tient plus souvent au chaud qu'au froid et le soleil, même s'il est souvent absent, y va de compensations au moment de ses quelques présences! Aussi, lorsque le temps passe du beau au mauvais, c'est avec force que la pluie s'abat sur la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il vaut donc mieux prévenir en emportant toujours avec soi un parapluie, comme l'a fait la Dame que nous montrons les deux photos ci-dessus et qui, elle, n'a pas été prise au dépourvu contrairement à bien d'autres gens.



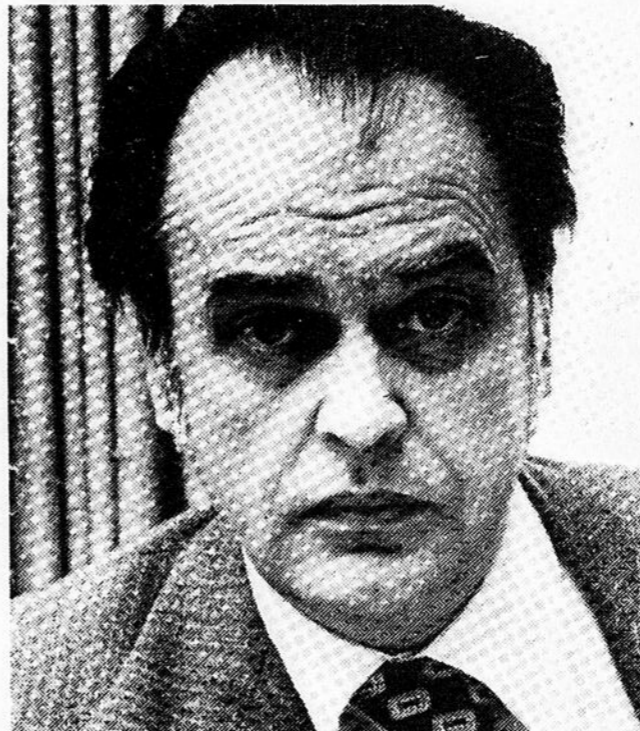
COUTEUX INCENDIE

La carcasse calcinée d'une luxueuse voiture Cadillac-Eldorado a été retrouvée, tôt mercredi matin, à Larouche, par les agents de la Sûreté du



CADEAU D'ANNIVERSAIRE

La vedette de nombreux films James Cagney (à droite sur la photo) a reçu, cette semaine, à l'occasion de son 79e anniversaire de naissance, tout un cadeau: un poster reproduisant un timbre-poste à la mémoire de George M. Cohan, auteur-compositeur. La présentation lui a été faite par M. Frank M. Sommerkamp, un représentant des postes américaines, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée sur la propriété du comédien située sur l'île Martha's Vineyard, dans le Massachusetts.



NOMME PROVINCIAL

L'auteur des célèbres "insolences du Frère Un Tel", le frère Jean-Paul Desbiens, vient d'être nommé provincial des Frères Maristes dans sa région natale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. M. Desbiens, qui était depuis six ans directeur du campus Notre-Dame-de-Foy, à Cap-Rouge, en banlieue de Québec, a déclaré qu'il acceptait cette nouvelle responsabilité sans illusion et aussi sans réticence, parce qu'il sent qu'il peut être utile. Il a précisé que son séjour au campus Notre-Dame-de-Foy, lui a permis de constater que les jeunes ont encore un intérêt pour la foi et le spirituel. "Toutefois, a-t-il ajouté, les communautés devront s'adapter pour être en mesure d'accueillir ces énergies et ces vitalités telles qu'elles s'expriment dans le monde d'aujourd'hui."

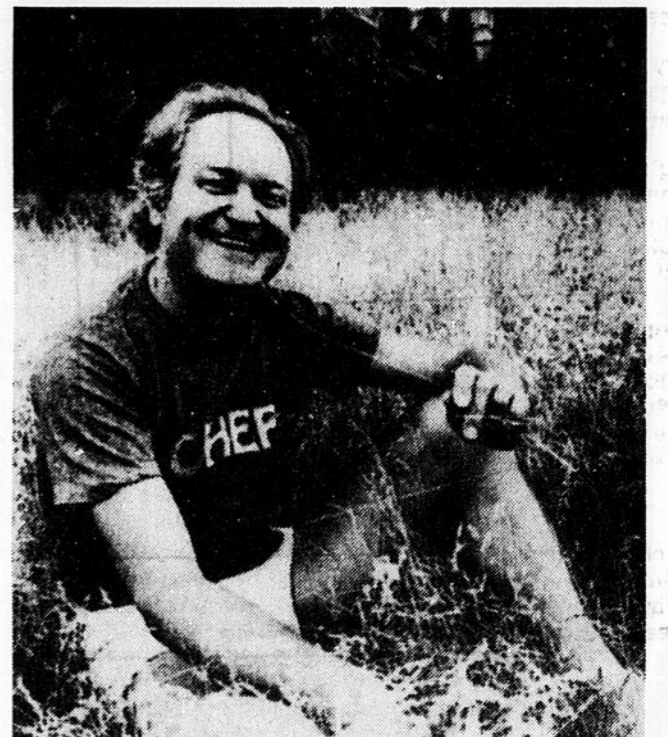
FAUSSE VAMPIRE

Mme Viola Billings, une honorable vieille dame de 90 ans, habitant Long Island, New York, n'a rien d'un vampire ni d'une nymphomane. Aussi, a-t-elle été très fâchée d'apprendre que le personnage principal du roman d'Arabella Randolph, "Les rubans du vampire", une femme âgée de quatre siècles, aimant le sang et les prouesses sexuelles, porte son nom et vit à la même adresse qu'elle.

Même si les ressemblances, en matière de littérature, ne sont que pures coïncidences, Mme Billings a décidé de porter plainte contre l'auteur et l'éditeur du livre. Elle évalue le dommage fait à sa réputation à quelque \$26.5 millions.

VEUX-TU DU "POT"

Au dépôt municipal de North Cowichan en Colombie-Britannique, on a brûlé cette semaine assez de drogue pour intoxiquer presque toute la population du Canada. La marijuana colombienne de haute qualité a été saisie au large de la côte ouest de l'île de Vancouver. Il y en avait 439 ballots, formant un total de 13 tonnes d'une valeur de \$28 millions en ventes dans la rue. Les 13 tonnes forment 416,000 onces, assez pour faire 19 millions de cigarettes de marijuana. La population du Canada est d'environ 23 millions. La GRC a mêlé des ordures à la drogue pour qu'elle brûle mieux. La fumée s'est dissipée lentement, mais quiconque l'aurait aspirée aurait eu le goût des ordures, non de la drogue.



PAS DE CHIEN SUR SA PELOUSE

Il aime les chiens. Il aime aussi sa pelouse. Mais, il n'aime pas que ses voisins laissent leurs chiens venir "arroser" sa pelouse. Istvan Lendvay, âgé de 48 ans, de Toronto, est attaché au ministère ontarien des services pénitentiaires.

Pour protester contre la négligence de ses voisins, il a cessé, depuis le mois de mai, de tondre sa pelouse. Son jardin ressemble maintenant à une brousse et les services municipaux n'en sont pas contents. Ils le lui ont fait savoir sans ambages. Si, d'ici lundi, il n'a pas tondu son gazon, la municipalité le fera pour lui et le débitera de \$96. Lendvay a répondu qu'il s'exécute à condition que la municipalité s'occupe d'empêcher les chiens de venir abîmer sa pelouse.

POUR LES PARENTS DE JUMEAUX

Afin de donner suite à la demande de parents intéressés par cette question, le CLSC des Prés-Bleus tente actuellement d'informer les parents de jumeaux sur les avantages d'un regroupement éventuel à l'intérieur d'une association qui aurait pour but de susciter des échanges sur les diverses facettes de ce type de famille. A cet effet, Mme Francine Lahaie, présidente du Club des parents de jumeaux de Montréal, adressera la parole lors d'une rencontre qui aura lieu le jeudi, 27 juillet à 20h00, au local du CLSC des Prés-Bleus, 996, 1ère Rue, à St-Félicien. De plus amples détails peuvent être obtenus en téléphonant au CLSC des Prés-Bleus à 679-1560 ou 342-6225.

SPECTATEURS ET JOUEURS FUMAIENT...

La totalité des spectateurs d'un petit match de football quotidien, en banlieue de Rio de Janeiro, viennent d'être appréhendés pour usage de marijuana. Chaque jour, en soirée, le minuscule terrain proche de la Favela do Dence "abritait" une rencontre suivie par un groupe de fidèles supporters. Une telle assiduité finit par étonner les policiers locaux. Une visite-éclair, durant l'un des matches, permit de constater que toute le monde se livrait au plaisir de fumer l'herbe maudite. D'où venait-elle? L'un des inspecteurs eut la curiosité d'aller s'entretenir avec Antonio Lopez, l'entraîneur d'une des équipes. Il remarqua immédiatement que les deux ballons placés à côté de lui semblaient neufs. Ils n'étaient pas remplis d'air mais de cigarettes de marijuana que les supporters achetaient avant le match et à la mi-temps.

(Photo Robin Simard)

Nouveaux règlements de la Charte de la langue française

Une politique souple visant à adapter la loi aux contraintes des sièges sociaux

par Françoise Côté

MONTREAL (PC) — Les deux projets de règlement concernant l'application de la Charte de la langue française dans les sièges sociaux et les centres de recherche devraient toucher quelque 350 entreprises soit le quart environ des entreprises dont la moyenne des revenus bruts provient pour plus de 50 pour cent de l'extérieur du Québec.

Au cours d'une conférence de presse hier à Montréal, le ministre d'Etat au Développement culturel, le Dr Camille Laurin



Camille Laurin

Laurin ainsi que son collègue au Développement économique, M. Bernard Landry ont insisté pour dire qu'il ne s'agit pas "d'un recul", mais plutôt d'une politique souple visant à adapter le principe de la loi 101 aux contraintes propres au fonctionnement des sièges sociaux et des centres de recherches.

Les deux ministres, et tout particulièrement M. Landry, ont affirmé avec emphase qu'il n'existe aucune justification pour que les sièges sociaux quittent le Québec en raison des politiques linguistiques.

"Nous en sommes venus à la conclusion formelle qu'aucune entreprise, sous réserve que les règlements sont perfectibles, ne peut justifier sur le plan économique et rationnel une interférence de nos règlements avec ses activités de commerce, de finances et de recherches", a dit M. Landry.

Pour sa part, le ministre Laurin, répondant à la question d'un journaliste, a dit que les projets de règlements devraient "aider la compagnie d'assurances Sun Life à reconsidérer non seulement sa déclaration mais aussi sa décision". La Sun Life avait annoncé au début de l'année qu'elle a décidé de déménager son siège social de Montréal à Toronto à cause des contraintes linguistiques.

D'autres langues

Les règlements que vient de publier la Gazette officielle du Québec vont permettre l'usage d'autres langues que le français comme langue de travail aux sièges sociaux des compagnies dont 50 pour cent de la moyenne des revenus bruts provient de l'extérieur du Québec.

Ces règlements prévoient que les sièges sociaux pourront conclure avec l'Office de la langue française

des "ententes particulières" qui seront des accords négociés autorisant l'entreprise à utiliser une autre langue que le français comme langue de fonctionnement. Mais l'entreprise restera tenue, dans le cadre de ces ententes particulières d'appliquer progressivement une série de sept mesures visant à assurer un minimum d'utilisation du français dans les communications avec ses fournisseurs, ses employés, ses clients québécois et l'administration.

Ces sept mesures de francisation touchent outre les relations avec les personnes déjà mentionnées l'utilisation du français dans l'affichage interne, l'augmentation à tous les niveaux de l'entreprise du nombre de personnes ayant une bonne connaissance du français; l'utilisation d'une terminologie française, ainsi que la politique d'embauche et les causes de modification, de suspension ou d'annulation de l'entente.

Cela a d'ailleurs permis au ministre Laurin de répondre à un journaliste qui lui a demandé s'il renonçait à la francisation de certains sièges sociaux que "jamais les sièges sociaux ne seront exempts de la francisation". Pour sa part, M. Landry a dit que les projets de règlements québécois offrent des conditions plus généreuses que celles qu'on trouve dans de grandes capitales européennes.

En fait, les règlements qui viennent d'être rendus publics correspondent presque point pour point aux recommandations du rapport de la mission linguistique québécoise nommée sous l'ancien gouvernement Bourassa et qui a fait enquête en Europe sur la langue de travail des sièges sociaux. Dirigé par le directeur des Hautes études commerciales (HEC) de Montréal, le Dr Pierre Laurin, frère du ministre au Développement culturel, cette mission a fait rapport en juillet 1977.

Dans 60 jours

Les nouveaux règlements devraient être définitivement approuvés par le gouvernement et entrer en vigueur dans 60 jours après une dernière consultation avec le monde des affaires. Il faut cependant préciser que cette consultation a été amorcée il y a déjà six mois par les deux ministres et l'Office de la langue française.

Le ministre Landry a dit que même s'il croit que les règlements sont excellents, il reste prêt à recevoir les suggestions d'amendement que l'on pourrait lui présenter. Déjà certaines questions ont été soulevées au sujet de l'extension au personnel de soutien des centres de recherches de l'exemption de travailler exclusivement en français. On soutient en effet que si un chercheur de langue anglaise appelé à travailler au Québec ne peut compter sur des techniciens qui peuvent facilement communiquer avec lui, que celui pourrait gêner son travail.

Pour sa part, M. Landry croit que le gouvernement fait montre d'une grande souplesse. Lorsqu'on lui a demandé si ces règlements pourraient arrêter l'exode des sièges sociaux du Québec, il a répondu qu'il se prépare à publier d'ici quelques mois les résultats d'une étude qui démontre que loin d'avoir décliné, le nombre des sièges sociaux au Québec aurait augmenté.

Un quart éligible

Le président de l'Office de la langue française, M. Raymond Gosselin a expliqué qu'environ un quart des sièges sociaux actuellement établis au Québec semblent être éligibles pour conclure avec l'office des ententes particulières les exemptant de la francisation.

M. Gosselin n'a pu préciser le nombre d'employés qui peuvent se trouver affectés. Les règlements prévoient que certaines entreprises dont la moyenne des revenus bruts, au cours des 3 années précédant la demande d'entente particulière, provient pour moins de 50 pour cent de l'extérieur du Québec, seront également éligibles si elles peuvent justifier leur demande soit par la fréquence de leurs relations avec l'étranger, soit par la complexité des techniques qu'elles utilisent, soit par leurs besoins en personnel spécialisé, soit encore par les incidences que l'application de leur programme de francisation à l'intérieur de leur siège social peut avoir sur leur position concurrentielle.

Enfin, toute entreprise devrait, avant de présenter une demande d'entente particulière au sujet de l'application d'un programme de francisation à son siège social, avoir complété l'analyse de sa situation linguistique, comme l'exige la Charte.

A ce sujet, M. Gosselin dit qu'il a reçu une collaboration à 98 pour cent des entreprises au Québec avec l'Office de la langue française. Il a reconnu cependant que, compte tenu des problèmes particuliers à certaines entreprises, il pourrait falloir jusqu'à dix ans pour compléter leur francisation.

Réactions

Les entreprises qui peuvent être concernées par les changements à la réglementation ont réagi avec prudence à la nouvelle que l'anglais pourra rester leur langue de travail à leurs sièges sociaux nationaux ou internationaux au Québec.

La loi 101 avait interdit l'usage de l'anglais comme langue de travail aux sièges sociaux.

Quelques entreprises, comme la Sun Life, avaient invoqué ce fait pour déménager hors du Québec.

A Montréal, M. Jeffrey Norman, de la Sun Life, a dit que celle-ci n'entendait pas faire de commentaire pour le moment.

Il a déclaré dans une interview téléphonique que la loi 101 n'était pas la principale raison du déménagement de sa société à Toronto et il a ajouté que les nouveaux règlements étaient très importants.

M. F.-S. Burbidge, président du Canadien Pacifique, s'est dit non étonné et a ajouté que les règlements nouveaux reconnaissent "la réalité du monde des affaires du Québec".

M. Paul Leman, vice-président d'Alcan Aluminium Ltd. et membre du conseil d'administration de Bell Canada, deux sociétés dont le siège social est à Montréal, trouve qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction parce qu'il témoigne d'une attitude plus souple.

M. Robert Scrivener, président du conseil d'administration de Northern Telecom, dit qu'il ne s'agit pas seulement d'une bonne idée, mais d'une nécessité. Les changements n'affectent pas sa société, dit-il, parce qu'elle peut fonctionner dans les deux langues au Québec.

M. Reginald Groome, président du Board of Trade, dit qu'il est naïf et grotesque de la part du gouvernement de croire qu'il peut déterminer la langue des affaires. Les nouveaux règlements, à son avis, obligent les sociétés à demander la permission d'employer l'anglais et vont chasser des sièges sociaux de Montréal.

M. Ghislain Dufour, directeur administratif du Conseil du patronat, le principal groupement d'employeurs, dit que les règlements nouveaux ne lui apprennent rien; déjà la loi 101 prévoyait des règlements spéciaux pour les sièges sociaux.



René Lévesque

Salaire minimum De \$3.27 à \$3.47 en octobre prochain

QUEBEC (PC) — Le taux du salaire minimum sera porté de \$3.27 à \$3.37 l'heure le 1er octobre prochain et à \$3.47 le 1er avril 1979 pour toutes les catégories de travailleurs à l'exception des moins de 18 ans et des employés à pourboire.

Il s'agit donc d'une hausse de 6.1 pour cent, soit l'équivalent de l'indexation des tables d'impôt qui entrera en vigueur en 1979.

Par ailleurs, les travailleurs de 18 ans et plus de l'hôtellerie et de la restauration recevront une augmentation horaire de 5 cents le 1er octobre et une autre de 5 cents en avril 1979.

Ces travailleurs qui reçoivent des pourboires bénéficieront ainsi d'un salaire horaire de \$2.85 le 1er avril 1979.

Pour ce qui est maintenant des employés de moins de 18 ans, le salaire minimum est maintenu à \$3.07 l'heure.

C'est ce qu'a fait savoir hier en conférence de presse le premier ministre Lévesque après la séance hebdomadaire du Conseil des ministres.

Le chef du gouvernement a souligné que la nouvelle parue la semaine dernière à l'effet que le gouvernement avait décidé de "geler" le salaire minimum était prématurée.

M. Lévesque a expliqué cette nouvelle hausse du salaire minimum par la responsabilité du gouvernement de défendre les plus démunis de la société, en particulier ceux qui n'ont d'autre recours que l'Etat pour améliorer leurs conditions de travail.

Le gouvernement s'est également penché sur la situation économique et de l'écart grandissant du salaire minimum entre le Québec et l'Ontario et il a fait étudier les effets de cet écart et ses possibles retombées économiques.

C'est justement en vue d'éviter une diminution d'offres d'emploi pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans qu'il n'a pas modifié le taux de \$3.07, lequel se situe à \$2.15 en Ontario.

"Cette décision d'augmenter le salaire minimum ne contentera peut-être personne, pas davantage certains employeurs que ceux qui déplorent l'érosion régulière du pouvoir d'achat", a dit M. Lévesque qui a évoqué le dilemme dans lequel se trouve le gouvernement.

Hydro-Québec

Le Conseil des ministres donne son accord à la nomination des nouveaux dirigeants à la direction

QUEBEC (PC) — Le Conseil des ministres a donné son accord à la nomination des personnes qui composeront la nouvelle direction de l'Hydro-

Québec à compter du 1er octobre prochain, par suite de modifications apportées par la loi 41, sanctionnée le 13 juin dernier.

Ainsi donc, le président de l'Hydro-Québec et de la société d'énergie de la Baie James, M. Robert Boyd, devient président-directeur général de l'Hydro, tandis que M. Claude Laliberté assume la fonction de directeur général de la SEBJ.

Ces deux postes sont d'une durée de cinq ans. Par ailleurs, l'ancien président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M.

Lucien Saulnier, accepte la présidence du conseil d'administration de l'Hydro pour une période de deux ans. Les autres membres du conseil d'administration sont les personnes suivantes:

MM. Georges Gauvreau, commissaire à l'Hydro; Roland Giroux, ancien président de l'Hydro; André Thibaudau, professeur à l'école des Hautes études commerciales de Montréal; Hervé Hébert, président de la Fiducie du Québec; Claude Foquet, ancien am-

Aucune n'est plus faible.

Médailon Ultra Douce

25 Cigarettes King Size

AVIS Sante et Bien-être social Canada considère que le danger pour la sante croit avec l'usage - éviter d'inhaler Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg.

AVIS

Veillez prendre note que la

CLINIQUE ST-GEORGES

anciennement située à 627, Jacques-Cartier, Chicoutimi, sera située dans un nouveau local à compter de mardi le 18 juillet 1978 à 980, boul. Université à Chicoutimi (édifice Blackburn et Blackburn).

Aéroport de Québec

Allongement de la piste

QUEBEC (PC) — Le plan directeur de l'aéroport de Québec, prévoyant notamment l'allongement de la piste principale à 9,000 pieds, a été approuvé par le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang.

C'est ce qu'a révélé le directeur général de Transport Canada pour la région du Québec, M. André Dumas.

"Il est acquis que la piste principale de l'aéroport sera prolongée à 9,000 pieds de façon à accueillir les longs courriers dans l'immédiat", a-t-il précisé, tout en soulignant que toute l'infrastructure de l'aéroport de Québec devra être modifiée d'ici l'an 2,000.

Les autres éléments du plan directeur, qui doit être soumis au ministre québécois des Transports puis aux autorités locales concernées, vers le milieu du mois prochain, n'ont cependant pas été dévoilés.

L'allongement de la piste principale sera la première étape de ce projet et permettra aux longs courriers de type DC-8, Boeing 707

ou encore Boeing 727 d'utiliser l'aéroport à pleine charge et de façon rentable.

Aéroport satellite

Selon M. Dumas, la réalisation du plan directeur entraînera toutefois le déplacement de la petite aviation et sa relocalisation à un nouvel aéroport satellite sur la Rive-Sud du Saint-Laurent.

Cette éventualité a déjà soulevé les protestations de l'Association des gens de l'air du Québec et des petites entreprises, comme les écoles de pilotage, qui

réclament plutôt la construction d'une piste parallèle à la piste principale pour les petits avions.

Selon M. Dumas, il ne peut cependant pas être question de construire une deuxième piste parallèle parce qu'il n'entre pas dans la politique du ministère de mêler l'entraînement des pilotes au trafic des avions de ligne.

"Partout au pays, nous avons sorti la petite aviation des grandes villes; il n'est donc pas question d'ajouter une deuxième piste pour la conserver à l'aéroport de Québec", a-t-il souligné.

VOUS DESIREZ CHANGER VOTRE VIEILLE VOITURE?

ANNONCES CLASSEES

CHICOUTIMI ALMA ST-FELICIEN
545-4895 662-7829 679-3832

Féministes

Campagne pour accélérer la libération de Dalila Maschino

MONTREAL (PC) — Un groupe de féministes, révoltées par l'enlèvement de Dalila Maschino, qui, selon elles, "démontre la violence avec laquelle les hommes entendent maintenir leur pouvoir sur les femmes", et inquiètes de la lenteur des démarches du gouvernement d'Ottawa visant à obtenir le retour de Dalila Maschino au Canada, vient de se lancer en campagne pour accélérer sa libération.

Fortes de l'appui de 500 autres groupes de femmes et d'organismes divers du Canada tout entier, ces femmes estiment d'autre part que les textes de la presse québécoise et internationale sur l'enlèvement de Dalila Maschino étaient truffés d'erreurs et d'ambiguïtés et que cette affaire a été traitée comme un fait divers à sensation.

Il faudrait replacer l'événement dans le contexte culturel algérien, disent-elles, et dans le contexte patriarcal d'oppression des femmes par les hommes. L'enlèvement de Dalila Maschino est triplement scandaleux, affirment les porte-parole du Comité pour la libération de Dalila Maschino, parce que:

- c'est un viol des droits de la personne humaine;
- un viol des droits des immigrants reçus au Canada, qui peuvent craindre maintenant d'être rapatriés contre leur gré, sans que le gouvernement canadien intervienne sérieusement;
- un viol du droit des femmes à la libre disposition d'elles-mêmes et de leur corps.

Les membres du Comité se posent plusieurs questions sur les circonstances de l'enlèvement, et laissent entendre que plusieurs irrégularités ont été permises par les autorités, tant à l'aéroport de Dorval qu'à l'ambassade du Canada à Alger. Elles vont même jusqu'à s'interroger sur l'intégrité de l'ambassadeur du Canada en Algérie, M. Pierre Charpentier, et trouvent inconcevable qu'il ait permis qu'on délivre un visa de tourisme à Dalila Maschino sur un passeport algérien alors qu'elle avait le statut d'immigrante reçue au Canada.

Les propos des membres du Comité pour la libération de Dalila Maschino n'ont pas été prisés d'un représentant de la Fédération canadienne-arabe qui assistait à la conférence de presse, qui a parlé d'insulte contre la communauté arabe et islamique et qui a souligné que les femmes arabes au Canada étaient tout à fait contre ce mouvement pour la libération de Dalila Maschino.

CJPM

VENDREDI, 21 JUILLET		SAMEDI 22 JUILLET 1978	
10.30 Fantan Dédé	17.30 Parle parle, jase jase	11.00 Fantan Dédé	18.00 Soirée canadienne
11.00 Patof voyage	18.30 Studio six	11.30 Voyages au fond des mers	19.00 Et ça tourne
11.30 Les cadets de la forêt	19.00 Elvis Presley	12.30 Samedi midi	20.00 Grands spectacles: "Filles de l'air"
12.00 A votre service	"Salut les cousins"	14.30 Samedi sports	22.00 Les courses Grand Prix
12.15 Les nouvelles du midi	21.00 Montréal en parle	15.00 Télé-revue	22.30 Les nouvelles TVA
12.30 S.V.P.	21.30 L'union fait la force	15.30 La famille Stone	23.00 Dernière édition
13.00 Y a du soleil	22.00 La Corne d'Abondance	16.00 Ciné-aventures: "Les cavaliers"	23.10 Fin de soirée
15.00 Pour vous mesdames	22.15 Région 02		
15.30 La famille Stone	22.30 Les nouvelles TVA		
16.00 Joe 90	23.00 La dernière édition		
16.30 Les nouveaux Tannants	23.10 Fin de soirée: "Sentence de mort"		

FILMS A CJPM

VENDREDI, 21 JUIL.: 19h00 VENDREDI, 21 JUIL.: 23h10

SALUT, LES COUSINS (6) — E.-U. 1964. Comédie musicale de G. Nelson avec Elvis Presley, Glendora Farrell et Yvonne Craig. — Une délégation militaire est envoyée chez des montagnards pour négocier la construction d'une base de missiles. — Scénario flou. Personnages inconsistants. Chansons et danses insérées de façon artificielle. Interprétation chargée.

SENTENCE DE MORT (5) — It. 1967. Western de M. Lanfranchi avec Bobin Clarke, Richard Conte et Enrico Maria Salerno. — Un aventurier recherche quatre criminels qui ont assassiné son frère. — Divisé en quatre parties bien distinctes. Recherche de style assez gratuite. Détails originaux dans la caractérisation des personnages. Interprétation valable.

CKRS

VENDREDI, 21 JUILLET 1978		SAMEDI, 22 JUILLET 1978	
10.15 En mouvement	17.00 Cinéma de 5 heures: "Les dingues sont lâchés"	9.00 Roquet belles oreilles	19.00 Les héritiers
10.30 Clak	18.50 Au fil de l'actualité	9.30 Heidi	19.30 Baseball: "Oakland à Toronto"
10.45 Colargol	19.00 Les belles histoires	10.00 Wicke	22.00 Jazz de Montreux
11.00 Magazine-express	20.01 Aller-retour	10.30 Mini-fee	22.30 Téléjournal
11.30 Les mohicans de Paris	20.31 Hors-série "César Birotteau"	11.00 Poly en Tunisie	22.46 Nouvelles du sport
12.00 Au soleil du midi	21.30 Dossier: l'Amérique de Ford	11.30 Gaspard et les fantômes	23.00 Cinéma: "Sacco et Vanzetti"
12.30 Sur des roulettes	22.30 Téléjournal national, international et provincial	12.00 A communiquer	00.00 Ciné-nuit: "Les horaces et les curlicues"
13.00 Les trouvaillies de Clémence	22.49 Nouvelles du sport	13.00 Au-delà du réel	
13.31 Téléjournal	23.00 Cinéma: "James Bond: opération tonnerre"	14.00 Le 19ème, ce romantique	
13.36 Reflets d'un pays	00.30 Ciné-nuit: "Un beau monstre"	14.15 Baseball du samedi	
14.31 Les ateliers		17.00 Bagatelle	
15.30 Fanfruche		18.00 Lawrence Welk Show	
16.00 Animagerie			
16.30 Pourquoi?			

FILMS A CKRS

VENDREDI, 21 JUIL.: 17h00

LES DINGUES SONT LACHES (6) — E.-U. 1963. Comédie de N. Taurag avec Troy Donahue, Connie Stevens et Stefanie Powers. — A l'occasion du congé de Pâques, le centre de villégiature de Palm Springs est envahi par des groupes d'étudiants. — Ensemble banal et vide. Quelques moments drôles. Mise en scène honnête. Interprétation inégale.

VENDREDI, 21 JUIL.: 23h00

OPERATION TONNERRE (4) — G.-B. 1965. Film d'espionnage de T. Young avec Sean Connery, Claudine Auger et Adolfo Celi. — Un agent secret est aux prises avec une organisation criminelle qui exige une rançon sous peine d'anéantir une ville importante. — Gags et trucages habiles. Suspense à peu près inexistant. Ton d'invasionnisme. Mise en scène spectaculaire. S. Connery égal à lui-même.

VENDREDI, 21 JUIL.: 01h15

UN BEAU MONSTRE (5) — Fr. 1970. Drame policier de S. Gobbi avec Helmut Berger, Vima Lisi et Charles Aznavour. — Une jeune femme, témoin du suicide d'une voisine fait la connaissance du mari de celle-ci au cours de l'enquête et l'épouse. — Sujet ingénieux. Rythme fort lent. Succession d'images aux splendeurs inutiles. Interprétation moyenne.

CBJET (5)

VENDREDI, 21 JUILLET 1978		SAMEDI, 22 JUILLET 1978	
8.43 A Thought for Today	16.30 Friday after School	10.00 Sesame Street	18.00 CBC Saturday Evening News
8.45 CBC 6 Good Morning	17.00 Tattélies	11.00 Saturday Morning Adventure	18.30 Sun Parlor Country
9.00 In Touch	17.25 CBC 6 Good Afternoon	11.30 Quiz Kids	19.00 The Muppet Show
10.00 The Friendly Giant	17.30 All in the Family	12.00 Green Double Decker	19.30 Major League Baseball '78
10.15 Bonjour, Bon Jour	18.00 The City at Six	12.30 Skipper	22.30 The Two Ronnies
10.30 Mr. Dressup (Repeat)	19.00 The Mary Tyler Moore Show	13.00 The Northerners	23.00 The National
11.00 Sesame Street	19.30 In the Public Eye	13.30 Wild Kingdom	23.15 The City Tonight
11.58 CBC 6 Good Afternoon	20.00 Robin's Nest	14.00 Canadian Reflections	23.31 Cine-six: "The Pumpkin Eater"
12.02 Heritage	20.30 T.B.A.	14.30 Mr. Chips	
12.30 Ryan's Hope	21.00 The Rais	15.00 Space 1999	
13.00 The Bob McLean Summer Show	22.00 Husbands, Wives and Lovers	16.00 Saturday Sports Special	
14.00 Celebrity Cooks	23.00 The National		
14.30 The Edge of Night	23.22 The City Tonight		
15.00 High Hopes	23.40 Thriller		
15.30 30 from Winnipeg	01.00 Cine-Six: "Son of Frankenstein"		
16.00 Klahanie			

TELEVISION COMMUNAUTAIRE (13)

VENDREDI, 21 JUILLET 1978	SAMEDI, 22 JUILLET 1978
8.15 Contact	8.15 Contact
10.00 Cercle de presse	12.00 Contact
12.00 Contact	14.00 Conseil de ville de Jonquières ou de Chicoutimi
17.30 Contact	17.30 Contact
	19.00 Cercle de presse

RADIO-QUEBEC (8)

En raison du conflit de travail à Radio-Québec, il nous est impossible de vous présenter la programmation régulière de ce canal.

CJBR (3)

VENDREDI, 21 JUILLET 1978		SAMEDI, 22 JUILLET 1978	
10.15 En mouvement	17.00 Les mondes de la vie	9.00 Roquet belles oreilles	18.05 Ici, ailleurs
10.30 Clak	18.00 Ce soir	9.30 Heidi	18.30 Fenêtre sur le monde
10.45 Colargol	18.15 Nouvelles régionales et sportives	10.00 Wicke	19.00 Les héritiers
11.00 Magazine-express	18.30 Propos et confidences	10.30 Poly en Tunisie	19.30 Baseball: "Oakland à Toronto"
11.30 Les Mohicans de Paris	19.00 Les belles histoires	11.00 Mini-fee	22.00 Jazz de Montreux
12.00 Les lois de la brousse	20.00 Aller-retour	11.30 Gaspard et les fantômes	22.30 Téléjournal
12.30 Sur des roulettes	20.30 Hors-série "César Birotteau"	12.00 A communiquer	23.00 Cinéma: "Sacco et Vanzetti"
13.00 Les trouvaillies de Clémence	21.30 Dossier: L'Amérique de Ford	13.00 Les héros du samedi	00.30 Ciné-nuit: "Les Horaces et les Curlicues"
13.30 Téléjournal	22.30 Téléjournal	14.00 19e ce romantique	
13.35 Reflets d'un pays	23.00 Cinéma: "Opération tonnerre"	14.15 Baseball du samedi	
14.30 Les ateliers	00.30 Ciné-nuit: "Un beau monstre"	18.00 Téléjournal	
15.30 Fanfruche			
16.00 Animagerie			
16.30 Pourquoi?			

WEZF (7)

VENDREDI, 21 JUILLET 1978		SAMEDI, 22 JUILLET	
6.00 Good Morning Jesus	16.30 The Merv Griffin Show	7.00 The Flintstones	17.00 Wide World of Sports
7.00 Good Morning America	18.00 Ce soir	7.30 The Way We Should Go	18.30 Saturday News
9.00 PTL Club	18.30 The Flintstones	8.00 Dynomut/Dog Wonder	19.00 Good Country
11.00 Happy Days	19.00 The Andy Griffith Show	8.30 New Super Friends Hour	20.00 Free Country
11.30 Family Feud	19.30 Bewitched	9.30 Scooby's Laff-A-Lympics	20.30 Saturday Comedy Special
12.00 \$20,000 Pyramid	20.00 Tabitha	11.30 Kroffts Super Show	21.00 The Love Boat
12.30 Ryan's Hope	20.30 Operation Petticoat	12.30 American Bandstand	22.00 Fantasy Island
13.00 All my Children	21.00 Friday Night Movie: "Telethon"	13.30 Green Acres	23.00 Week-End News
14.00 One Life to Live	23.00 Green Acres	14.30 Red Sox Baseball: "Boston vs Kansas City"	23.15 Shock Theatre: "The Mask of Dijon"
15.00 General Hospital	23.30 Baretta		
16.00 The Edge of Night			

FILMS A WEZF

VENDREDI, 21 JUILLET: 21H00

"TELETHON" (6) — E.-U. 1977. Comédie de D.L. Rich avec Polly Bergen, Lloyd Bridges et Red Buttons. — Divers incidents se produisent à l'occasion d'une émission spéciale de télévision pour fins charitables. — Film tourné pour la télévision. Scénario dispersé. Réalisation bâclée. Interprétation superficielle.

CFCF (11)

VENDREDI, 21 JUILLET 1978		SAMEDI, 22 JUILLET	
6.00 University of the Air	15.00 Another World	7.00 The Flintstones	17.00 Wide World of Sports
6.30 Morning Exercises	16.00 Match Game '78	7.30 The Way We Should Go	18.30 Saturday News
7.00 Canada A.M.	16.30 It's your Move	8.00 Dynomut/Dog Wonder	19.00 Good Country
9.00 Romper Room	17.00 The Price is Right	8.30 New Super Friends Hour	20.00 Free Country
9.30 100 Huntley Street	18.00 Puise	9.30 Scooby's Laff-A-Lympics	20.30 Saturday Comedy Special
11.00 Ed Allen	19.00 Good Times	11.30 Kroffts Super Show	21.00 The Love Boat
11.30 Montreal Summer	19.30 Julie	12.30 American Bandstand	22.00 Fantasy Island
12.00 The Flintstones	20.00 The New Adventures of Wonder Woman	13.30 Green Acres	23.00 Week-End News
13.00 Definition	21.00 The Rockford Files	14.30 Red Sox Baseball: "Boston vs Kansas City"	23.15 Shock Theatre: "The Mask of Dijon"
13.30 The Joyce Davidson Show	22.00 Quincy		
14.00 The Alan Hamel Show			

365. Radio-Québec

365. Radio-Québec

365. Radio-Québec, Chicoutimi, Québec.

Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELE-SAG, veuillez communiquer au numéro suivant:

TÉL: 546-1112

Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquières

ARTS ET SPECTACLES

Grand branle-bas musical au Cégep Lévis-Lauzon

QUEBEC (PC) — Une activité inhabituelle règne ces jours-ci au Cégep de Lévis-Lauzon, sur la rive-sud de Saint-Laurent, près de Québec.

Armés de leurs instruments, de taille normale ou réduite, quelque 170 apprentis-musiciens dont les âges varient de cinq à 17 ans, animent en effet les salles de cours, les résidences d'étudiants et les aires de jeux.

Venant surtout du Québec métropolitain, mais également de plusieurs autres régions de la province, ces jeunes se trouvent réunis à cet endroit pour participer au Camp musical Vivaldi.

Ce camp musical, d'une durée de trois semaines, se distingue des autres par son caractère de jeu. Aujourd'hui, il achève le tournage d'"Absolution", son premier film, un "thriller" psychologique, dont il partage la vedette avec... Richard Burton.

Le démoniaque Connolly, la barbe luciférienne, les cheveux roux sur les épaules, a commencé sa carrière il y a quatre ans en interprétant sur les planches d'un théâtre de Glasgow une satire impitoyable et irrévérencieuse de la Cène.

En confondant, à grandes phrases d'argot, la scène de l'Evangile avec une réunion de corps de garde, — "les potes, je vais mourir en faisant un miracle, versez-moi un coup à boire" —, il a fait scandale.

Le chanteur à répliqué en déployant sur les scènes où il se produit un drapeau portant l'inscription: "Jack Glass est un pasteur" dit en criant, c'est presque un juron...

De qui s'agit-il? Pour les uns, de rien de plus qu'un grossier personnage dont l'humour s'apparente à celui des graffiti obscènes qu'on peut lire dans certaines toilettes.

Pour les autres, de rien de moins que la plus grande découverte qu'ait faite les Ecossais depuis l'invention du whisky.

Pour l'état civil, il a 35 ans, est issu d'une modeste famille d'ouvriers catholiques, mesure 1m 85, et a exercé vingt métiers, dont soudeur sur un bateau, parachutiste et technicien sur un gisement de pétrole, avant de crever les recettes du box-office en vendant plus de disques que les Rolling Stones.

Quand il chante, c'est toujours dans des salles bourrées à craquer, ses apparitions à la télévision pulvérisant les indices d'écoute, et les quelques pièces de théâtre qu'il a écrites ont été plébiscitées par la critique.

En attendant, il a vendu 400.000 exemplaires de sa "Crucifixion".

Billy Connolly ne ressemble en rien à l'image qu'on se fait traditionnellement d'un Ecossais. Habituellement, il chausse de monstrueuses bottes en peau de léopard en forme de bananes.

Dans ses moments civilisés, il arbore une tenue de cowboy, se promène dépoitrillé ou se drape dans un linge de soie décoré de nuages.

Reflets de la vie des bas-quartiers de Glasgow, la ville la plus difficile à vivre de Grande-Bretagne, "un désert avec des fenêtres", ses chansons dépeignent l'existence des habitants des banlieues, des ivrognes et des clochards, des truands et des combattants de rue, avec un sens aigu de l'observation acerbe et un vocabulaire de charretier.

L'interviewer revient à discuter tout à tour des salles de jeux de Las Vegas aux dangers du nationalisme écossais.

Quand il signe des autographes à ses admirateurs, c'est sur du papier-toilette.

Ces excentricités lui valent malgré tout d'avoir conquis l'audience de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, du Canada et même de l'Australie.

Malgré quelques heurts, comme à Brisbane, en Australie, où les spectateurs, scandalisés par ses propos orduriers, l'ont bombardé de projectiles divers et exigé qu'on le rembourse.

Connolly le blasphémateur

DENHAM (AP) — La dernière coqueluche des Ecossais ne porte pas de kilt, n'est pas un virtuose de la cornemuse et ne hante pas non un quelconque château perdu au fond de la lande.

Il s'appelle Billy Connolly, interprète en s'accompagnant d'un banjo des chansons paillasses qui font scandale au Royaume-Uni, et prend tellement de libertés avec les Evangiles qu'on l'a d'ores et déjà baptisé: "Billy le Blasphémateur".

Le chanteur à répliqué en déployant sur les scènes où il se produit un drapeau portant l'inscription: "Jack Glass est un pasteur" dit en criant, c'est presque un juron...

De qui s'agit-il? Pour les uns, de rien de plus qu'un grossier personnage dont l'humour s'apparente à celui des graffiti obscènes qu'on peut lire dans certaines toilettes.

Pour les autres, de rien de moins que la plus grande découverte qu'ait faite les Ecossais depuis l'invention du whisky.

Pour l'état civil, il a 35 ans, est issu d'une modeste famille d'ouvriers catholiques, mesure 1m 85, et a exercé vingt métiers, dont soudeur sur un bateau, parachutiste et technicien sur un gisement de pétrole, avant de crever les recettes du box-office en vendant plus de disques que les Rolling Stones.

Quand il chante, c'est toujours dans des salles bourrées à craquer, ses apparitions à la télévision pulvérisant les indices d'écoute, et les quelques pièces de théâtre qu'il a écrites ont été plébiscitées par la critique.



VACANCES — La canicule de juillet, doublée des vacances de la construction, a fait accourir des milliers de Québécois sur les plages de Old Orchard, situées dans l'Etat du Maine. Le fameux "Pier", que l'on aperçoit à l'arrière-plan, a été en partie détruit par une tempête en février dernier.

CINEMA

ALMA	Place du Royaume Cinéma I	Semaine du 21 au 27 juillet	Semaine du 21 au 27 juillet
Théâtre Alma		let inclus: "La folle escapade" - "Frissons garantis"	let inclus: "Vie intime du Dr Jenkyll" - "Perversions sexuelles" - "L'exorciste no. 2" - "L'hérétique"
		Ciné-Parc Saguenay II	JONQUIERE
		Semaine du 21 au 27 juillet inclus: "La fièvre du samedi soir" - "Plein la gueule"	Théâtre Bellevue
		Théâtre Canadien	"Le point de Cassandra" - "Le visage de la peur"
		Semaine du 21 au 27 juillet inclus: "Jeunes couples prêts à tout" - "Odette femme insatiable"	Elysée
		Ciné-Parc Jeannois	Semaine du 21 au 27 juillet inclus: "La fièvre du samedi soir" - "Plein la gueule"
		Semaine du 21 au 27 juillet inclus: "Projections spéciales" - "Votre plaisir mesdames"	MISTASSINI
		Cinéma III	Théâtre Orphéon
		Semaine du 21 au 27 juillet inclus: "La folle escapade" - "Frissons garantis"	Semaine du 21 au 27 juillet inclus: "Deux super flics" - "Pour Pâques ou à la Trinité"
		CHICOUTIMI	DOLBEAU
		Ciné-Parc Saguenay I	Théâtre Météore



RENCONTRE — Le ministre du Travail du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, s'adressait, hier, aux journalistes, alors que son homologue fédéral, John Munro, à l'arrière plan, l'écoutait avec une oreille attentive. Les deux ministres ont eu un entretien privé pour discuter du litige Québec-Ontario concernant les travailleurs de la construction.

(Téléphoto PC)

Chez Sidbec Mises à pied au niveau du personnel de cadre

MONTREAL (PC) — Sidbec, société sidérurgique d'Etat québécoise, est en train de pratiquer des coupes dans son personnel de cadre afin de réduire son déficit croissant qui, à la fin de l'an dernier atteignait \$102,726,000.

Déjà, les postes occupés par 20 gestionnaires et employés de soutien ont été supprimés à l'une des usines de Sidbec à Montréal, et une douzaine d'autres ont été éliminés à une petite installation de la société à Etobicoke, dans la banlieue torontoise.

Le service des communications au siège de Montréal, où l'on comptait ajouter du personnel, a vu son effectif réduit de quatre.

En outre le nombre de secrétaires privés a été comprimé, certains bureaux ayant été priés de se partager le travail.

Sidbec a été fondée en 1964 sous le gouvernement libéral de M. Jean Lesage, dans le dessein d'intégrer les diverses phases d'activité de la sidérurgie au Québec.

En 1969, elle s'empara de toutes les actions en circulation de Dominion Steel and Coal Corp., qu'elle rebaptisa du nom de Sidbec-Dosco.

Plus tard, Sidbec ouvre une aciérie à Contrecoeur sur le Saint-Laurent. Au 31 décembre 1977, l'actif de la société est chiffré à \$940,3 millions.

Cette année-là, la société enregistre une perte d'exploitation de \$28,6 millions pour un chiffre d'affaires de

\$179,8 millions. Une fois de plus, tant au sein de la société qu'en dehors on s'interroge sur les qualités d'administra-

teur du président de Sidbec, M. Jean-Paul Gignac.

Trop de monde

Dans une interview accordée au quotidien montréalais La Presse, un employé à la gestion de Sidbec affirme qu'il y a dans ce service 130 personnes de trop. D'où la remarque du quidam: "Rien d'étonnant que le déficit accumulé en dix ans d'activité ait atteint plus de \$600 millions."

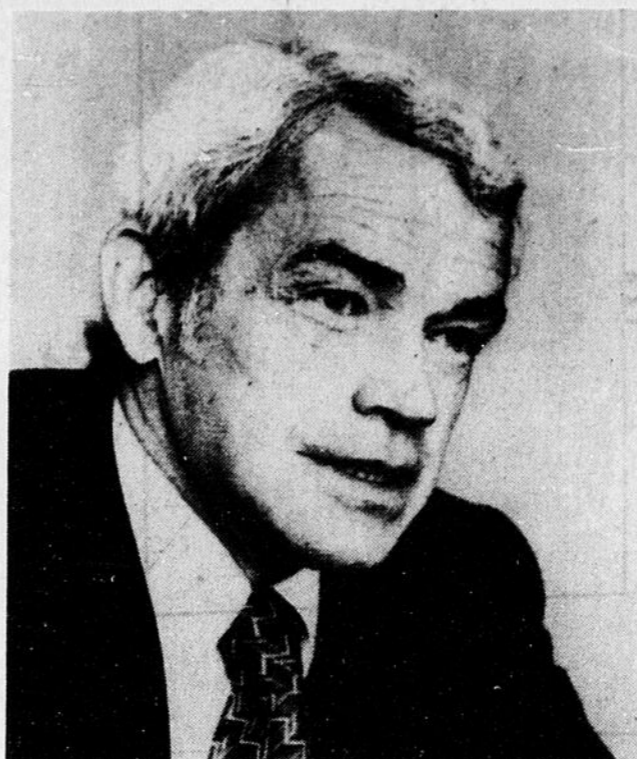
A la suite des directives du gouvernement québécois invitant les sociétés d'Etat à resserrer leur contrôle administratif, Sidbec, a centralisé certains de ses services à son siège social.

Toujours selon le quidam, on avait atteint un point où chaque usine avait ses propres services de transport, d'informatique et d'achats. "Au siège nous n'étions pas toujours certains de ce qui se passait. C'est ainsi que, à présent nous négocions les tarifs de transport ensemble, au lieu de le faire l'un après l'autre."

Un rapport préparé par deux bureaux-conseils et présenté il y a deux mois à Sidbec recommande que la société investisse de \$573 à \$871 millions d'ici les quinze prochaines années, afin que son activité devienne rentable.

Selon le rapport, Sidbec devrait investir massivement pour accroître l'efficacité de son laminoir de Contrecoeur, à défaut de quoi il faudrait le condamner.

M. Gignac s'est retourné contre ce rapport, disant qu'il n'appliquerait pas les recommandations à moins d'y apporter d'importantes modifications.



Jean-Paul Gignac, président de Sidbec.

Construction

Le conseil se montre prudent

OTTAWA (PC) — Le conseil municipal a décidé d'y aller avec modération dans le conflit entre l'Ontario et le Québec sur la construction.

Les chantiers municipaux de construction resteront ouverts aux travail-

leurs du Québec, le conseil ayant décidé de voter contre toute mesure de représailles contre la loi québécoise qui accorde la préférence aux travailleurs locaux dans les emplois.

Le conseiller Don Kay avait demandé des représailles; le maire, M. Green-

berg, a répondu qu'elles ne feraient qu'aggraver la situation.

Le ministre du Travail du Québec, M. Pierre-Marc Johnson, a déclaré la semaine dernière que les travailleurs de la construction de l'Ontario qui sont régu-

lièrement employés au Québec ne seront pas empêchés d'y travailler.

Le gouvernement ontarien a présenté un projet de loi qui obligerait les travailleurs de la construction en Ontario à habiter cette province.

Investissements dans l'automobile

Menaces directes à l'égard des députés fédéraux du Québec

MONTREAL (PC) — Les Travailleurs unis de l'automobile ont réclamé hier "la part du lion" des énormes investissements prévus dans ce secteur au cours des prochaines années. Ils ont également lancé publiquement un avertissement aux députés fédéraux du Québec qu'ils "s'en souviendront aux prochaines élections" si ces derniers continuent à demeurer "muets comme des carpes" pendant que des emplois perdus pour eux sont créés ailleurs.

C'est ce qu'a fait savoir hier au cours d'une rencontre avec la presse, le directeur québécois du syndicat des Travailleurs unis de l'automobile et vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec, Robert Dean.

"Les 15,000 prochains emplois créés au Canada par l'industrie nord-américaine de l'automobile appartiennent de droit au Québec, de déclarer Robert Dean, et il incombe au gouvernement fédéral d'y voir de toute urgence."

Ces derniers rappellent que le pacte canado-américain de l'automobile institué en 1965 a permis la création de 80,000 emplois directs "surtout en Ontario", mais n'a rien rapporté au Québec.

M. Robert Dean a expliqué que la décision de General Motors d'implanter son usine à Ste-Thérèse avait été prise avant l'adoption du pacte de l'auto. A ce chapitre, le syndicaliste souligne les effets bénéfiques de cette installation où sont fabriqués les modèles Cutlass (Oldsmobile) et Grand Prix (Pontiac) dit-il, lesquels sont ensuite, dirigés vers les marchés de "San Francisco, Détroit, de même que sur la côte ouest des Etats-Unis".

Il en coûterait moins cher à la GM en frais de transport selon Robert Dean d'approvisionner les marchés de la côte ouest des Etats-Unis en voitures fabriquées à l'usine de Ste-Thérèse au Québec que d'en dépêcher d'autres centres de montage américains situés plus près. Il s'agit là d'un avantage important cumulé à celui d'une énergie à bon marché pour inciter d'autres usines à venir s'établir dans la province, estime Robert Dean.

Traitant des projets d'implantation d'usines de montage utilisant l'aluminium plutôt que l'acier dans la fabrication de carrosseries et de moteurs, Me Dean signale que le Québec étant le plus important producteur d'aluminium au Canada, cela devrait faire pencher la balance de son

côté dans les décisions que les "grands de l'automobile" s'apprennent à prendre incessamment.

A ce sujet, le syndicaliste ajoute que la population du Québec "surtout les travailleurs, n'est pas dupe".

Il soutient qu'elle ne peut accepter que des personnalités clé du gouvernement fédéral "demeurent muets comme des carpes" pendant que se prennent des décisions, souvent basées sur des données fausses ou des demi-vérités colportées par "des ennemis du Québec", qui créent des emplois ailleurs et les chèques d'assurance-chômage au Québec.

La part qui revient aux travailleurs en terme d'emplois de dire M. Dean — et c'est là une politique nord-américaine des TUA — est de 30 pour cent, ce qui donne droit selon lui à 30 pour cent des emplois au Québec.

Il conclut en disant que ce qui est vrai pour le Canada à l'égard des Etats-Unis, le Canada représente 10 pour cent du marché nord-américain et a droit à autant d'emplois, est également vrai pour le Québec face au reste du Canada.

Le président de l'UPA nommé à un poste important

OTTAWA (PC) — Le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA), M. Paul Couture, a été nommé au Conseil administratif de la Régie de stabilisation des marchés agricoles, a annoncé, jeudi, le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan.

M. Couture, qui est âgé de 57 ans, est aussi membre du Comité consultatif du Conseil de mise en marché agricole du Québec, et de la régie de l'Assurance-maladie du Québec.

Le conseil fédéral donne son avis sur les prix des commodités régies par les lois fédérales, dans le but de stabiliser les prix payés aux cultivateurs.

THEATRE CANADIEN ALMA
VEN. à JEU. 21-22-23-24-25-26-27- JUILLET

TOUT EN ELLE EST FEU, PASSION, VOLUPTÉ.

Odette femme insatiable

UNE JEUNESSE LIBERÉE, AUDACIEUSE ET SANS LIMITE!
Jeunes couples prêts à tout

CINE-PARC JEANNOIS ALMA
VEN. à JEU. 21-22-23-24-25-26-27- JUILLET

LA FOLLE ESCAPADE
C'est la folle course pour attraper le magot

ILS ONT TELLEMENT UN CRIME DE BON TEMPS, CE SERAIT UN CRIME D'APPELER LA POLICE

FRISSONS GARANTIS

2 ECRANS POUR MIEUX VOUS SERVIR OUVERTURE à 7:30 PROJECTION au CREPUSCULE

FESTIVAL WALT DISNEY
C'est la folle course pour attraper le magot
DAVID NIVEN
WALT DISNEY PRODUCTIONS
La folle Escapade
DEUXIEME GRAND SUCCES WALT DISNEY
FRISSONS GARANTIS
ciné-parc SAGUENAY 1
A LA JONCTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL.: 549-4337

TOUT CHICOUTIMI
Eclate de Rire!
PRENEZ UN BAIN DE SOLEIL EN VOYANT LA PLUS GRANDE COMEDIE DE L'ANNEE!
TERENCE HILL BUD SPENCER
DEUX SUPER FLIGS!
UN COUP DE 2 MILLIARDS DE DOLLARS
ciné-parc SAGUENAY 2

Un train express et son secret mortel foncent vers une destination sans retour 14 ANS

ASTRAL FILMS LTEE présente
LE PONT DE CASSANDRA
VF OF THE CASSANDRA CROSSING
SOPHIA LOREN BURT LANCASTER
LE VISAGE DE LA PEUR
capitol bellevue

LES CINEMAS FRANCE FILM

Projections Spéciales 18 ANS Adultes

La c'est du cinéma

Votre plaisir mesdames...

place du royaume 2 élysée

La fièvre se répand. Nul ne peut y échapper! 14 ANS

LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR
avec **JOHN TRAVOLTA**
KAREN LYNN GORNEY
AUSSI PLEIN LA GUEULE
place du royaume 1

3 Prix de l'Académie POUR TOUS

JANE FONDA VANESSA REDGRAVE
JULIA
VERSION FRANÇAISE
Le film le plus drôle de l'année!
place du royaume 3



CANDIDATURE — Au-delà de 200 jeunes étudiants ont fait la queue hier devant un restaurant de Vancouver pour faire application à une offre d'emploi qui demandait 75 personnes à temps partiel. Le salaire: \$2.60 l'heure. Le gérant de l'établissement, Barry Miazja, s'est dit persuadé qu'environ 1,000 étudiants poseront leur candidature pour obtenir l'emploi malgré le fait que l'établissement n'ouvrira ses portes que vers la mi-août. (Téléphoto PC)

Par la GRC

Complot appréhendé contre Bourassa

OTTAWA (PC) — Si le service de sécurité de la GRC à Montréal a mis au point des méthodes pour le moins douteuses et possiblement illégales afin de recruter des informateurs, c'est que la police craignait certaines manifestations terroristes pour l'automne 1971.

Témoignant hier devant la commission McDonald, le surintendant Donald Cobb qui dirigeait alors le service de sécurité dans la métropole a soutenu que la police avait même appris qu'un réseau de terroristes complotait dans le but d'enlever le premier ministre du Québec de l'époque Robert Bourassa.

M. Cobb, qui a reconnu avoir autorisé le cambriolage des locaux de l'Agence de Presse libre du Québec en octobre 1972, a fourni une liste qu'il avait lui-même préparée la soirée précédente, pour tenter d'expliquer que la police devait prendre certaines mesures pour contrer les projets des cellules terroristes.

Le surintendant qui est désormais responsable du programme des langues officielles à la GRC, a expliqué, au cours de son témoignage cette semaine, qu'il avait autorisé les méthodes utilisées pour tenter de recruter des délateurs.

Parmi ces méthodes, il a dit qu'il approuvait un interrogatoire qui a duré 17 heures ou encore une rencontre où la police a intimidé un sujet en utilisant de faux mandats d'arrestation pour tenter d'obtenir sa collaboration.

La sécurité nationale était menacée, à ce moment au cours de l'été et de l'automne 1971, et nous avons adopté une attitude responsable", a-t-il soutenu, en précisant plus tard, que selon lui, les activités de la section G n'étaient pas illégales, sauf pour ce qui est du vol de dynamite et de l'incendie de l'Auberge du P'ti Québec Libre à Ste-Anne de la Rochelle.

M. Cobb a affirmé que la police avait de bonnes raisons de croire que des terroristes s'organisaient en "guérilla rurale".

Les experts du service de sécurité semblent être arrivés à cette conclusion en analysant certains événements et déclarations publiques.

D'abord, d'après la liste fournie par M. Cobb, des tentes et certain équipement pouvant servir à des maquisards ont été volés au mois d'août 1971 dans trois entrepôts gouvernementaux pour les mesures d'urgence au Québec. La Défense nationale a même

analysé ce vol et conclu que ses auteurs s'approprièrent à prendre le maquis, selon les dires de M. Cobb.

Le mois suivant, Pierre Vallières "le gourou intellectuel" des terroristes, de l'avis de M. Cobb, annonçait qu'il allait disparaître temporairement pour organiser la lutte armée. Et toujours en septembre 1971, il y eut un vol à main armée dans une caisse populaire à Mascouche, où, selon le service de sécurité, un felquist fut tué.

Pour l'ancien responsable du service de sécurité à Montréal, ces incidents, ainsi que d'autres renseignements obtenus par la police, laissaient croire que

Pierre Vallières organisait une "guérilla rurale au Québec".

Au début de la semaine, le commissaire Guy Gilbert avait fait remarquer qu'octobre 1971 a finalement été "plutôt calme". M. Cobb a prétendu que c'était justement grâce aux efforts de la police et a laissé entendre que les personnes qui doutaient de ces propos sont "désespérément naïves".

Des mots bizarres
Par ailleurs, l'ancien sergent d'état-major Robert Potvin a reconnu que le rapport qu'il reçut en 1972 sur les activités de la section G à Montréal, contenait des mots "plutôt bizarres".

M. Potvin qui est à la retraite, était responsable de 22 analystes recherchistes à la section G au quartier général de la GRC, à Ottawa, en 1972.

Invoquant la protection de la loi de la preuve du Canada, l'ancien agent a reconnu qu'il avait lu ce fameux rapport où le mot "terrorisé" revient à maintes reprises.

"L'idée était d'adopter une attitude qui lui donnerait l'impression qu'il allait être terrorisé", avait écrit l'analyste-recherchiste en parlant de l'attitude de la police vis-à-vis d'un homme qu'elle interrogea pendant 17 heures dans un motel isolé.



Pièces de \$100 mises en circulation pour promouvoir l'unité canadienne

OTTAWA (PC) — La Monnaie royale canadienne a annoncé jeudi qu'une pièce en or de \$100 symbolisant l'unité canadienne serait bientôt frappée.

Quelque 200,000 de ces pièces seront mises en vente au pays et à l'étranger. La valeur nominale est de \$100 mais la valeur commerciale, c'est-à-dire le prix à payer pour l'obtenir, est de \$150.

La nouvelle pièce sera composée d'or de 22 carats à 91.6 pour cent et d'argent fin à 8.34 pour cent. Signalons que le prix de l'or excède actuellement \$200 l'once.

Pour illustrer le thème de l'unité nationale, l'artiste Roger Savage de la Nouvelle-Écosse a imaginé douze bernaches (oies sauvages) en vol avec la légende "Ensemble vers l'avenir — Together into the Future". Les 12 oiseaux représentent les dix provinces et les deux territoires du Canada.

Sur l'envers de la pièce, on retrouve l'effigie de la reine Elizabeth II.

Le responsable du service de la Monnaie, M. Jean-Pierre Goyer, ministre des Approvisionnements et Services, a dit espérer que cette pièce sera aussi populaire que celle qui fut frappée pour commémorer le 25e anniversaire du règne d'Elizabeth II. La vente de 132,000 de ces pièces avait rapporté \$40 millions.

M. Goyer a affirmé jeudi en conférence de presse que cette pièce de monnaie de l'unité canadienne n'était pas mise en circulation "à des fins de propagande".

Il a expliqué que la Monnaie canadienne tente chaque année de déceler un thème qui peut être exploité sur une base commerciale et artistique et que l'unité nationale semblait tout à fait d'actualité.

Le ministre a ajouté que les oies sauvages voyagent toujours en groupe, ce qui en fait un symbole fort approprié.

Il a mentionné enfin que le thème de l'an prochain porterait sûrement sur l'enfance puisque l'Organisation des Nations unies entreprendra une campagne en ce sens.

De l'or en barre

Le ministre Goyer a révélé par ailleurs hier que le gouvernement songe sérieusement à mettre en circulation des pièces d'or dont la valeur suivrait l'évolution du prix international.

Les pièces fabriquées jusqu'à présent sont destinées principalement aux collectionneurs et elles ont une valeur pré-établie. La valeur commerciale de ces nouvelles pièces augmenterait avec la hausse du prix de l'or.

Des banquiers allemands auraient fait savoir récemment à des représentants canadiens qu'ils étaient très intéressés par ce genre de monnaie et qu'ils étaient même prêts à acheter trois millions d'onces de ces "mini-lingots".

M. Goyer n'a pas élaboré sur ce sujet mais il a mentionné que ce projet permettrait de réduire le déficit de la balance des paiements du Canada.

la Baie

Place du Royaume

Baycrest "congèle" les prix!



Rabais de \$40.95!
Congélateur coffre 15 pi. cu.

La Baie ord.: \$319.95

279⁰⁰ ch.

Facilités de paiement sur demande.

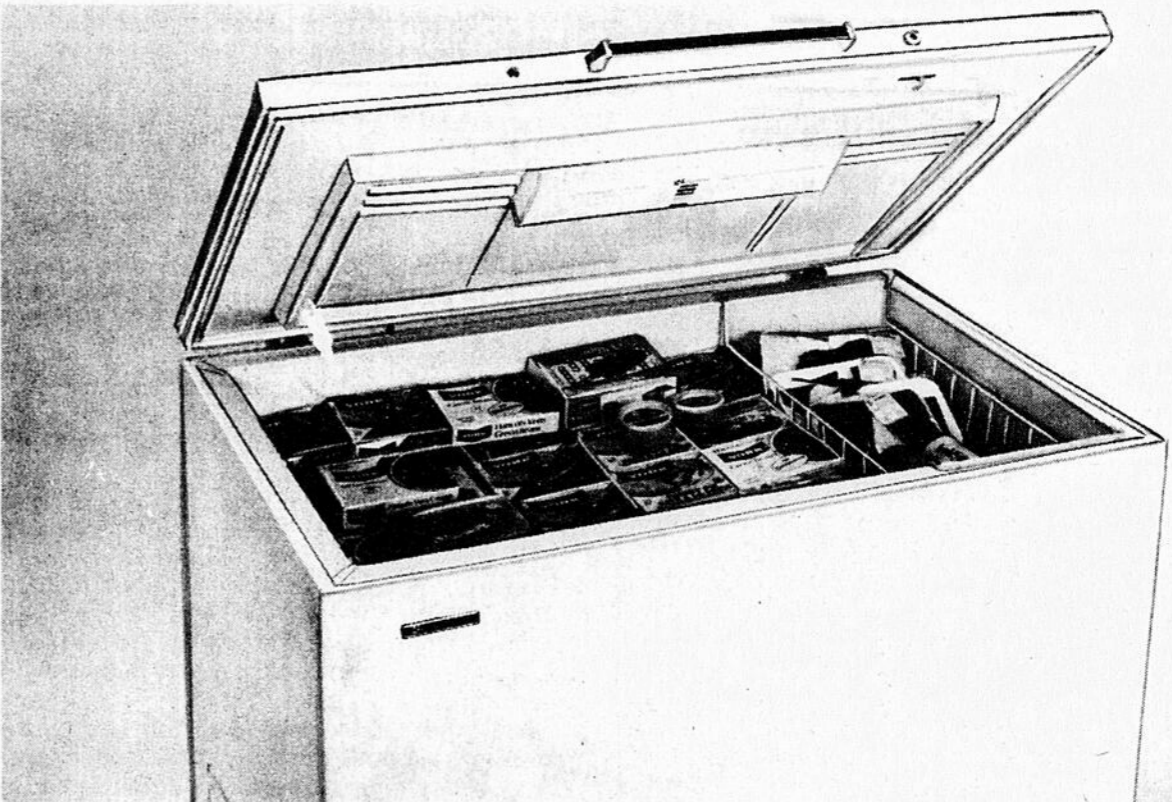
A. Capacité de 522 lb de nourriture. Caractéristiques: dispositif de congélation "Zone XZéro". • Commande réglable du froid • Isolant compact et efficace • Panier et séparateur en acier recouvert de vinyle • Couverture équilibrée Uni-flex à serrure de ZL sûreté et clé • Éclairage intérieur • Témoin lumineux de température • Guide de rangement des aliments, exclusif à Baycrest. • Blanc seulement. Env. 35. 35 1/2" h sur 44" sur 29" p.

Rabais de 40.95! Modèle de 17.8 pi. cu.

La Baie ord.: \$349.95 **309⁰⁰** ch.

Facilités de paiement sur demande

B. (hors photo). Capacité de 620 lb, avec les caractéristiques du modèle décrit en "A". Env. 35 1/2" h sur 51" sur 29" p.



Rabais de \$50.95! Modèle de 22.8 pi. cu.

La Baie ord.: \$399.95

349⁰⁰ ch.

Facilités de paiement sur demande

C. (hors photo). Capacité de 791 lb, semblable au modèle en "A", mais avec 2 paniers et 2 diviseurs. Env. 35 1/2" h sur 63" sur 29" p.

Rabais de \$50.95! Congélateur vertical 16.4 pi. cu.

La baie ord.: \$439.95

389⁰⁰

Facilités de paiement sur demande

D. Capacité de 574 lb. Commande réglable du froid • 4 clayettes dont une réglable • 5 balconnets • Casier de rangement • Éclairage intérieur. Éclairage-témoin de sûreté • Serrure à éjection et clé • Blanc seulement. Env. 64 1/4" h sur 32" sur 26 1/2" p.

Rabais de \$40.95! Congélateur vertical 12.4 pi. cu.

La Baie ord.: \$389.95

349⁰⁰ ch.

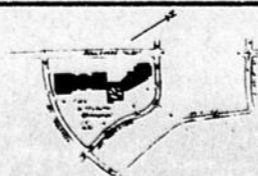
Facilités de paiement sur demande

E. (hors photo). Capacité de 434 lb. Commande réglable du froid • 4 clayettes dont une réglable • 4 balconnets • Serrure à éjection de sûreté et clé. Blanc seulement. Env. 59" h sur 28" sur 26 3/8" p.

La garantie:

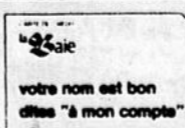
Les congélateurs Baycrest portent une garantie d'un an sur toutes les pièces et la main-d'oeuvre, et une garantie de 4 années supplémentaires sur les pièces et la main-d'oeuvre du système scellé de réfrigération. Avec aussi un plan de protection de 5 ans contre les pertes d'aliments.

Téléphoner à 842-6261 (région de Montréal). Gros électroménagers, rayon 627, quatrième, centre-ville Montréal et dans toutes succursales.



Le meilleur chemin...

Pour un accès plus facile à La Baie de Place du Royaume, empruntez la rue des Saguenéens ou la rue des Champs-Élysées. Vous arrivez ainsi directement dans l'immense stationnement de 1 200 autos!



LA BAIE, CHICOUTIMI

3, Place du Royaume, boulevard Talbot, Chicoutimi, 545-3160.

HEURES D'AFFAIRES
du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30
— les jeudi et vendredi, de 9h30 à 21h00
— le samedi, de 9h00 à 17h00